



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Première Commission

5^e séance

Jeudi 7 octobre 2010, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Koterec (Slovaquie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 88 à 104 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur toutes les questions de l'ordre du jour relatives au désarmement et à la sécurité internationale

M. Bodini (Saint-Marin) (*parle en anglais*) :
Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Commission. Je suis certain que, sous votre direction, nos travaux seront couronnés de succès. Je félicite également les autres membres du Bureau pour leur élection.

Saint-Marin, tout comme la majorité écrasante des États Membres, partage le rêve de voir se réaliser l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. À nos yeux, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est un instrument fondamental et nous nous félicitons de l'adoption du Document final de la Conférence des parties au traité [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)]. Ce document contient des mesures concrètes pour avancer dans la voie du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il est indispensable de veiller au plein respect des dispositions du Traité pour parvenir à notre objectif ultime, à savoir un monde exempt d'armes nucléaires.

De plus, nous sommes tous conscients du risque inhérent à la prolifération nucléaire et restons

extrêmement préoccupés par l'intérêt que portent les terroristes et les acteurs illégaux non étatiques à l'acquisition d'armes nucléaires. Je tiens également à souligner que la Conférence d'examen du TNP a exprimé sa vive préoccupation eu égard aux conséquences humanitaires catastrophiques qu'engendrerait l'utilisation de ces armes. Cette notion doit renforcer notre détermination à nous engager dans la voie de leur élimination complète et irréversible.

Nous sommes reconnaissants aux États-Unis d'Amérique et à la Fédération de Russie de leurs efforts renouvelés pour réduire leurs arsenaux nucléaires. Par ailleurs, nous saluons les pays qui ont décidé d'établir des zones régionales exemptes d'armes nucléaires et nous encourageons la création de telles zones dans d'autres régions du monde afin d'atteindre notre objectif final, le désarmement nucléaire complet. Nous remercions le Secrétaire général de toutes ses initiatives dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et de son ferme appui à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires d'ici à 2012.

Pour terminer, nous sommes convaincus que la Première Commission joue un rôle vital dans le domaine du désarmement nucléaire et que nous avons maintenant une occasion exceptionnelle et historique de parvenir à de nouveaux résultats décisifs et positifs. Notre message collectif est fort et clair. Nous ne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



voulons plus d'armes nucléaires. Nous n'avons plus de temps à perdre.

M. Gerasimovich (Biélorus) (*parle en russe*) : Les questions examinées par la Première Commission sont toujours prioritaires pour la délégation biélorusienne. Nous sommes persuadés, Monsieur le Président, que, sous votre direction, la présente session donnera lieu à des débats fructueux et efficaces. Parmi les nombreux problèmes liés à la sécurité internationale, les thèmes du désarmement nucléaire et de la non-prolifération restent en tête de l'ordre du jour.

La Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), tenue en mai dernier, a souligné l'importance du maintien et du renforcement de cet instrument international, pierre angulaire de toute l'architecture de la sécurité. L'adoption à la Conférence d'un Document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] contenant, entre autres, une liste précise des mesures concrètes de suivi nous permet d'espérer que les États parties au TNP continueront d'œuvrer sans relâche pour atteindre rapidement les objectifs du Traité. Le Biélorus a volontairement renoncé à ses armes nucléaires et, pendant plusieurs années, a été un acteur responsable du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives de 1991.

Le désarmement général et complet est le principal objectif stratégique du TNP. À cet égard, nous appuyons une approche réaliste, équilibrée et progressive vers ce processus. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la signature par la Russie et les États-Unis, en avril dernier, du nouveau Traité START. Cette mesure est une importante contribution au renforcement de la sécurité et de la stabilité dans le monde. Nous espérons que la Russie et les États-Unis s'efforceront de mettre au point des mesures efficaces en vue de nouvelles réductions d'armes offensives, créant ainsi les conditions requises pour donner au processus du désarmement nucléaire un caractère irréversible et multilatéral. Le nouveau traité reconnaît la contribution des Républiques du Biélorus, du Kazakhstan et d'Ukraine au processus de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Nous nous en félicitons.

Donner aux États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP des garanties claires et

inconditionnelles sur la base d'un document juridiquement contraignant renforcerait sensiblement le régime de non-prolifération nucléaire. Ces garanties seraient un gage de confiance et de prévisibilité dans les relations internationales et une véritable incitation à l'universalisation du Traité. Il convient de rappeler que le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 stipule que tous les États dotés d'armes nucléaires doivent pleinement honorer leurs engagements en matière de garanties de sécurité.

Nous appuyons l'ouverture rapide de négociations à la Conférence du désarmement sur l'établissement d'un traité interdisant la production de matières fissiles à des fins d'armements nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Dans le cadre de sa présidence de la Conférence du désarmement de février à mars 2010, le Biélorus a proposé un projet de programme de travail pour cette instance couvrant l'année en cours. À ce stade, nous devrions adopter une décision de principe sur l'ouverture de pourparlers. La portée et les compétences du futur traité doivent faire l'objet d'un processus de négociation. Nous avons appuyé l'initiative du Secrétaire général de convoquer, en septembre dernier, une réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. À notre avis, à elle seule la tenue d'une telle réunion a démontré le caractère unique de la Conférence du désarmement comme organe de négociations multilatéral en matière de sécurité internationale et de désarmement.

Nous nous félicitons des initiatives des Nations Unies pour lutter contre la prolifération illicite et incontrôlée d'armes légères. Nous espérons que la réunion du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur cette question, prévue pour l'année prochaine, permettra des débats de fond dans le cadre de la conférence de 2012 sur l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

Selon la République du Biélorus, il convient de procéder à un examen complet des questions relatives à la technologie de l'information et de la communication dans le cadre de la sécurité internationale. L'utilisation malveillante de cette technologie dans les domaines politique, militaire, économique et scientifique devient une menace de plus en plus réelle à la sécurité nationale et internationale. Cette situation est

préoccupante. Nous saluons les activités du Groupe d'experts gouvernementaux sur la question de la sécurité de l'information. Nous apprécions le fait que le Groupe d'experts gouvernementaux, conformément à son mandat, se soit mis d'accord sur un projet de rapport qui a été présenté à l'Assemblée générale. Le rapport évoque les principaux domaines d'activité de la communauté internationale en matière d'information et de communication dans le contexte de la sécurité internationale. Les travaux du Groupe et les recommandations du rapport confirment que nous devons poursuivre une coopération multilatérale active en matière de sécurité internationale de l'information.

M. Wang Qun (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation chinoise, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à la présente session.

La première décennie du XXI^e siècle a vu de profonds et complexes changements dans le domaine de la sécurité internationale. Si, dans l'ensemble, la situation internationale est stable, des menaces traditionnelles à la sécurité, tels les foyers de tension et les conflits régionaux, continuent à surgir et les questions de sécurité non traditionnelles deviennent de plus en plus pressantes.

Face aux nombreux et complexes défis à la sécurité, les États ont décidé de travailler main dans la main pour atteindre l'objectif de la sécurité pour tous par des moyens mutuellement bénéfiques. Si nous voulons faire face aux défis à la sécurité commune et édifier un monde plus sûr pour tous, il nous faut maintenir un climat international pacifique et stable, répondre aux préoccupations légitimes de tous les pays, poursuivre le dialogue et la coopération sur un pied d'égalité, instaurer des relations d'État à État fondées sur la compréhension mutuelle et la confiance, adhérer au multilatéralisme et consolider le régime de sécurité collective avec, au centre, les Nations Unies.

Nous saluons les progrès effectués dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement depuis le début de l'année. Pour faire avancer le processus international en matière de désarmement, la communauté internationale doit mener inlassablement des actions conjointes. À cet égard, je voudrais faire quatre observations.

Premièrement, les recommandations contenues dans le Document final NPT/CONF.2010/50 (Vol. I) de la huitième Conférence d'examen des Parties au Traité

sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) doivent être pleinement appliquées. À cette fin, la communauté internationale doit adhérer aux trois grands objectifs du TNP, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et avancer vers l'objectif de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes nucléaires. Le succès de la Conférence d'examen du TNP, tenue en mai dernier, a permis de renforcer l'autorité, l'efficacité et l'universalité du Traité.

Pour la Chine, les États dotés d'armes nucléaires doivent s'engager clairement à ne pas rechercher la possession permanente d'armes nucléaires, à réduire rapidement le rôle des armes nucléaires dans leur politique de sécurité nationale, à ne pas utiliser d'armes nucléaires en premier, à promettre inconditionnellement de pas avoir recours à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contre les États non dotés de telles armes et contre les zones exemptes d'armes nucléaires et, à cet égard, conclure un instrument juridique international le plus rapidement possible. En attendant, la communauté internationale doit s'attacher à promouvoir la rapide entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La Chine se félicite de la récente signature du nouveau traité bilatéral sur le désarmement nucléaire entre les États-Unis et la Fédération de Russie et souhaite voir la rapide ratification de cet instrument. En attendant, il faut l'espérer, ces deux pays, qui détiennent les plus grands arsenaux nucléaires et ont la responsabilité première en matière de désarmement nucléaire, continueront de procéder à des réductions drastiques dans leurs armements nucléaires afin de créer les conditions nécessaires au désarmement nucléaire complet. Quand ces conditions seront remplies, d'autres États dotés d'armes nucléaires devraient également se joindre aux négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

Dans le domaine du désarmement nucléaire, le principe d'une stabilité stratégique globale et d'une sécurité non diminuée pour tous est de la plus grande importance. La non-prolifération nucléaire est la principale condition pour l'interdiction et la destruction totale des armes nucléaires. La communauté internationale se doit d'œuvrer pour préserver le régime international de non-prolifération nucléaire et renforcer les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il est essentiel

que tous les États respectent strictement leurs obligations en matière de non-prolifération et consolident leurs systèmes de contrôle sur les exportations. Il faut rejeter le double langage. La non-prolifération et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques doivent être traitées de manière équilibrée. Le droit légitime de tout État à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doit être pleinement respecté et les obligations s'attachant à la non-prolifération nucléaire strictement remplies.

Nous souhaitons une solution pacifique aux questions nucléaires sur le plan régional par le biais du dialogue et de la négociation. Nous espérons que les pourparlers à six relatifs à la question nucléaire sur la péninsule coréenne pourront reprendre et que le dialogue entre l'Iran et les E3+3 sera relancé à bref délai.

Il est essentiel de renforcer la sécurité en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de non-prolifération. Le Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu en avril dernier, a permis de sensibiliser davantage la communauté internationale à la sécurité nucléaire. Le consensus atteint au Sommet a fourni des orientations utiles à la communauté internationale dans ses initiatives pour faire face aux défis posés à la sécurité nucléaire et aux menaces d'actes de terrorisme.

La Chine a ratifié la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme. La recommandation de la Conférence d'examen du TNP de cette année à propos de la conférence internationale de 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient est d'un grand intérêt. Nous espérons que toutes les parties intéressées participeront au processus préparatoire de manière constructive pour que cette conférence débouche sur un résultat substantiel.

Deuxièmement, nous devons revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement pour faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement. La Chine se félicite de l'initiative du Secrétaire général Ban Ki-moon de convoquer la Réunion de haut niveau, tenue le 24 septembre dernier. Selon nous, la position et le rôle de la Conférence du désarmement sont irremplaçables. Afin de revitaliser les travaux de cette instance, trois principes sont essentiels, à savoir préserver et renforcer l'autorité et la position de la Conférence du désarmement, respecter

le règlement intérieur de la Conférence, notamment sa règle de consensus, et traiter les légitimes préoccupations de sécurité de tous les États Membres sur un pied d'égalité et de manière approfondie.

Pour sa part, la Chine a toujours appuyé activement les travaux de la Conférence du désarmement et estime qu'elle est la seule instance viable pour négocier un traité interdisant la production de matières fissiles, avec la participation de tous les États intéressés. L'ouverture rapide de négociations sur ce traité, sur la base d'un programme de travail complet et équilibré de la Conférence du désarmement, répondra aux intérêts communs de toutes les parties. En attendant, il est également impératif que la Conférence du désarmement réactive ses travaux de fond sur les questions centrales telles que la prévention d'une course aux armements dans l'espace, le désarmement nucléaire et les garanties de sécurité accordées aux États non dotés d'armes nucléaires. Toutes ces questions revêtent une égale importance.

Troisièmement, nous devons poursuivre activement une diplomatie préventive pour protéger un espace global commun au bénéfice de l'humanité tout entière. L'espace est le bien commun de l'humanité, et son utilisation et son exploration pacifiques vont dans le sens des intérêts de toute l'humanité. La rapide conclusion négociée d'un nouvel instrument juridique sur la prévention de la militarisation de l'espace aiderait à combler les lacunes du système juridique actuel dans ce domaine. Elle revêtirait également une importance considérable en prévenant la militarisation de l'espace, une course aux armements dans ce milieu et en y garantissant sa sécurité. S'il est vrai qu'une certaine transparence appropriée et réalisable et des mesures de confiance relatives à l'espace peuvent aider à y préserver sa sécurité, elles ne sauraient se substituer au rôle de l'instrument juridique en vigueur. Elles ne peuvent que le compléter.

Le XX^e siècle est celui de l'information et l'application sur une grande échelle des technologies de l'information et de la communication a contribué à accélérer le rythme du développement de la civilisation humaine. Les États devraient exercer une gestion efficace sur le cyberspace et maintenir sa sécurité afin de l'empêcher de devenir un champ de bataille et un outil pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays. Il s'agit là, à l'évidence, d'un nouveau domaine pour les activités multilatérales. À cet égard, nous saluons le premier rapport du Groupe d'experts gouvernemental des Nations Unies sur la Question de

la sécurité de l'information. Nous espérons que la communauté internationale, sur la base de ce rapport, redoublera d'efforts pour explorer les moyens efficaces en vue de combattre les cybermenaces et de maintenir un cyberordre international rigoureux.

Quatrièmement, nous avons besoin d'une approche progressive pour faire avancer les négociations sur la maîtrise des armements dans le domaine des armes classiques. À cet égard, la communauté internationale devrait prendre les mesures appropriées pour réglementer le commerce pertinent des armes et lutter contre leur trafic. La négociation d'un traité sur le commerce des armes devrait avancer pas à pas, de manière ouverte, transparente et consensuelle. Un tel traité devrait répondre aux préoccupations légitimes et aux demandes des États sur les fronts politique, économique et de la sécurité. Il devrait également se fonder sur des principes universels, objectifs et non discriminatoires afin d'éviter d'être utilisé à des fins politiques pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays et perturber leur commerce d'armes normal.

Les parties intéressées doivent continuer à rechercher la conclusion, dans le cadre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs, un protocole sur les munitions en grappe, les parties intéressées doivent continuer d'œuvrer pour la conclusion d'un protocole sur les munitions en grappe associant de manière équilibrée les préoccupations humanitaires aux besoins légitimes de sécurité. La Chine apprécie les efforts du Président du Groupe d'experts gouvernementaux pour parvenir à ce protocole. La dernière version du rapport du Président (CCW/GGE/2010-II/1) fait état des nouveaux développements et du consensus maximum qui s'est dégagé durant les négociations au cours des deux dernières années. Nous espérons que le Groupe d'experts gouvernementaux, sur la base de ce rapport, sera en mesure de progresser l'année prochaine et de parvenir à un résultat positif le plus rapidement possible. Je saisis cette occasion pour informer la Commission que, le 29 avril dernier, la Chine a ratifié le Protocole sur les restes explosifs de guerre annexé à la Convention sur certaines armes classiques.

Nous félicitons M. Uzümcü pour sa nomination au titre de Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous continuerons de lui apporter notre plein appui. Par ailleurs, nous

demandons à tous les États parties à la Convention sur les armes chimiques de remplir strictement leurs obligations.

La Chine attache une grande importance à la septième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques, prévue l'année prochaine, et s'engage à renforcer l'autorité, l'efficacité et l'universalité de cet instrument. La Chine, avec le Canada, accueillera un atelier international sur la Conférence d'examen et la Mise en place de l'unité d'appui, à Beijing, en novembre. Nous espérons que cet atelier contribuera au respect des obligations au titre du Traité et au succès de la Conférence d'examen.

Un monde plus prospère et plus harmonieux ne saurait être instauré sans un climat international pacifique et stable. La Chine, pour sa part, est prête à coopérer avec d'autres pays pour faire avancer le processus international sur la maîtrise des armements et la non-prolifération afin de créer un avenir de paix durable et de prospérité commune.

M. Nimchynskyi (Ukraine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre nomination bien méritée. Nous sommes certains que, sous votre direction, nos travaux seront couronnés de succès. À cet égard, vous pouvez être assuré du plein soutien et de la coopération de ma délégation. Nous félicitons également les autres membres du Bureau pour leur élection.

Les idées importantes émises jusqu'ici dans le débat général ont confirmé le rôle essentiel de l'Organisation dans les affaires du monde. La principale tâche qui nous attend est de renforcer l'efficacité de l'ONU pour permettre à la communauté mondiale dans son ensemble de faire front aux menaces nouvelles et existantes et de garantir la sécurité internationale.

Il y a plus de 16 ans, l'Ukraine a volontairement renoncé à être le troisième plus important arsenal nucléaire du monde, apportant ainsi une contribution significative au désarmement nucléaire et au renforcement de la sécurité régionale et mondiale. Il est encourageant de constater que de nombreux dirigeants politiques se sont prononcés en faveur de l'objectif clair et vital d'un monde exempt d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous appuyons toutes les mesures concrètes visant à réduire la menace nucléaire et à assurer l'élimination irréversible des armes nucléaires et autres armes de

destruction massive. Les gouvernements doivent commencer maintenant à penser à la façon dont ils conçoivent la sécurité future de leurs pays exempts d'armes nucléaires.

L'Ukraine se félicite vivement des résultats positifs de la Conférence d'examen de 2010 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), tenue sous la direction avisée des représentants des Philippines, du Zimbabwe, de l'Ukraine et du Japon. Le TNP est l'un des plus importants traités de désarmement de notre époque. Nous continuons également d'œuvrer à l'adhésion universelle au TNP et demandons aux États non encore parties à cet instrument d'y accéder.

Nous rappelons à nouveau l'importance vitale de l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il ne fait aucun doute que l'entrée en vigueur de cet instrument aiderait à atteindre le noble objectif d'un monde sûr et pacifique libéré des armes nucléaires. Nous nous félicitons vivement de l'annonce faite par l'Indonésie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Guatemala de ratifier prochainement le Traité.

L'Ukraine apprécie grandement les démarches régionales en faveur du désarmement nucléaire. Des mesures de confiance, y compris la création de zones exemptes d'armes nucléaires, peuvent contribuer de manière significative au désarmement. Nous nous félicitons des zones exemptes d'armes nucléaires existantes et appelons à la création de telles zones en Asie du Sud, au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde. Nous appuyons l'idée selon laquelle les garanties de sécurité pour les États ayant renoncé à leurs arsenaux nucléaires, de même que pour les États n'appartenant à aucune alliance militaire, doivent figurer dans un document international juridiquement contraignant. Un tel document, doté d'un mécanisme précis pour sa mise en œuvre, pourrait renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et améliorer la confiance mutuelle et la stabilité globales.

Comme nous l'avons déjà dit, il convient de renforcer les mesures pour lutter contre la prolifération incontrôlée des armes légères et de leurs munitions. Mon pays appuie les actions menées au sein des Nations Unies et au niveau régional en ce qui concerne les armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. En tant que fermes défenseurs de mesures concrètes au niveau national pour permettre la mise en œuvre effective du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le

commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, nous accordons une importance particulière à la destruction des stocks en surplus de ces armes et de leurs munitions.

La Convention sur l'interdiction des mines est un autre instrument important du désarmement et du droit international. L'Ukraine est très attachée à la stricte mise en vigueur de la Convention, qui inclut le déminage, l'assistance aux victimes et la destruction des stocks. Certes, sans une coopération internationale ouverte, il sera très difficile d'atteindre cet objectif primordial du traité. L'Ukraine est prête à intensifier ses efforts, conjointement avec ses partenaires, pour remplir ses obligations de manière appropriée au titre du Traité sur l'interdiction des mines.

L'Ukraine regrette profondément l'impasse continue dans laquelle se trouvent les travaux de la Conférence du désarmement sur la question du traité interdisant la production de matières fissiles. Nous appuyons la reprise immédiate et l'achèvement rapide de négociations sur ce traité. Par ailleurs, nous appelons tous les États dotés d'armes nucléaires à déclarer et à maintenir un moratoire sur la production de matières fissiles à des fins d'armement, à déclarer volontairement les matières fissiles qui ne sont plus nécessaires à des fins militaires et à placer ces matières sous le régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique ou d'autres vérifications internationales pertinentes.

En tant qu'État partie à la Convention sur certaines armes classiques, avec ses amendements et ses cinq protocoles, l'Ukraine s'acquitte strictement de ses obligations. Mon pays estime nécessaire de renforcer l'efficacité de la Convention et de ses protocoles actuellement en vigueur en tant qu'importants instruments visant à la réduction des conséquences négatives des opérations de guerre classique et de leurs effets délétères sur les combattants et les civils. À nos yeux, la Convention fournit une base appropriée pour prendre des mesures internationales sur les grands problèmes liés à l'emploi des armes classiques existantes ou futures.

En ce qui concerne l'éventuel élargissement de la portée de la Convention à d'autres catégories d'armes classiques, il est important, selon nous, de tenir compte de toutes les positions des parties à la Convention avant de prendre une décision définitive. En même temps, nous sommes certains que l'efficacité de nouvelles mesures contraignantes ne pourra être

garantie qu'à la condition de leur application universelle et de la coopération internationale à cet égard.

Pour ce qui est de la question de la réglementation du commerce mondial des armes classiques, l'Ukraine appuie l'initiative relative à l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes. Il pourrait s'agir d'un instrument permettant de fixer des normes communes dans ce domaine, prévenant ainsi la prolifération des armes classiques. En outre, de nouvelles règles ne devraient aller à l'encontre des besoins légitimes de défense des États participants.

Il s'agit là d'un bref résumé de la position ukrainienne sur les principales questions de l'ordre du jour du désarmement.

Je voudrais maintenant donner lecture de la déclaration commune au nom des délégations du Chili, du Mexique et de l'Ukraine, qui sera prochainement distribuée en tant que document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (voir A/65/494-S/2010/511).

« Les délégations du Chili, du Mexique et de l'Ukraine, pays qui ont volontairement pris des mesures concrètes pour éliminer l'utilisation d'uranium hautement enrichi à des fins civiles, souhaitent faire la déclaration ci-après :

“Ces dernières années, la possibilité que des entités non étatiques acquièrent des matières nucléaires pour commettre des actes de terrorisme nucléaire est devenue l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales.

Il convient donc de mettre en place un système international plus solide et de renforcer les dispositifs législatifs et réglementaires afin de maintenir efficacement la sécurité de toutes les matières nucléaires.

Nous réaffirmons notre volonté d'œuvrer de concert pour protéger notre sécurité commune, et notamment d'honorer les engagements pris lors du Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu à Washington en avril 2010, en particulier l'engagement de s'employer à protéger les matières nucléaires vulnérables.

La décision prise par nos pays d'éliminer l'utilisation d'uranium hautement enrichi constitue une contribution importante au renforcement du régime international de non-prolifération. Ces mesures prises par des États non dotés d'armes nucléaires sont un exemple d'initiatives concrètes visant à réduire la menace nucléaire. Toutefois, pour créer un monde plus sûr pour tous, il faut que les États dotés d'armes nucléaires prennent eux aussi des mesures concrètes en vue d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires d'une manière transparente, vérifiable et irréversible, et de parvenir ainsi à l'objectif commun qui est de débarrasser le monde des armes nucléaires.

Nous accueillons avec satisfaction les mesures positives prises dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération ainsi que les résultats de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tenue en 2010, et nous donnerons suite aux mesures adoptées par consensus. Nous demandons à tous les États qui ne sont pas parties au Traité d'y adhérer sans retard et sans condition en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires, afin d'assurer l'universalité du Traité. Nous demandons aux États dotés d'armes nucléaires de s'acquitter des obligations que leur impose l'article VI du Traité et d'accélérer la mise en œuvre des mesures pratiques de désarmement nucléaire, qui ont été arrêtées d'un commun accord lors des Conférences d'examen de 2000 et 2010, notamment l'engagement sans équivoque de parvenir à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires.

Nous demandons aux États qui ne l'ont pas encore fait de conclure un accord de garanties généralisées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'envisager de signer et de ratifier un protocole additionnel. Pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires, tous les États devront se conformer strictement au cadre juridique englobant tous les traités et accords internationaux portant sur cette

question. Nos pays ont montré que, lorsqu'existe la volonté politique nécessaire, des mesures peuvent être prises pour rendre le monde plus sûr et qu'ils n'épargneront aucun effort dans la poursuite de cet objectif. Nous sommes conjointement résolus à atteindre l'objectif consistant à créer un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes fermement convaincus que nous devons entrer dans l'ère postnucléaire dès à présent".»

M^{me} Rahaminoff-Honig (Israël) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission et de vous assurer du plein appui de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche. Nous sommes convaincus que, sous votre direction, nos débats seront couronnés de succès.

Au cours de ces dernières années, deux résolutions concernant le Moyen-Orient figurent parmi les questions inscrites à l'ordre du jour de la Première Commission. L'une d'elles a trait à l'idée de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. Cette résolution réunit le consensus depuis près de 30 ans, et bien que nous ayons certaines réserves quant à sa formulation, nous y attachons une grande importance en tant qu'élément de la création, dans la région du Moyen-Orient, d'une zone mutuellement vérifiable exempte d'armes biologiques, chimiques et nucléaires et de leurs vecteurs. Notre attitude découle notamment du fait que la région du Moyen-Orient manque à l'évidence de mesures de confiance ou de dialogue sur les questions relatives à la maîtrise des armes et à la sécurité régionale.

La deuxième résolution a trait au risque d'une prolifération nucléaire au Moyen-Orient. Il s'agit là d'un texte controversé qui entend se concentrer sur un seul aspect du contexte de sécurité régionale, c'est-à-dire Israël. Il fait également l'impasse sur la multiplication des dangers dans la région et son instabilité inhérente. Il choisit d'ignorer l'extrême hostilité de certains pays de la région qui continuent de rejeter toute forme de réconciliation pacifique et de coexistence pacifique avec Israël. À bien des égards, la présentation de cette résolution constitue une déclaration annuelle de la part de ses auteurs qui préfèrent continuer d'essayer d'isoler Israël plutôt que de l'intégrer et d'émettre des idées susceptibles de

promouvoir la coopération au nom de la stabilité régionale.

La Commission devrait encourager des initiatives de caractère conciliateur visant à la réduction des tensions régionales plutôt qu'à leur aggravation. Bien que la Première Commission ait toujours apprécié un certain cynisme, nous trouvons pour le moins surprenant que l'Égypte demande à Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) alors que ce pays s'abstient de ratifier, entre autres, le Traité créant une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et la Convention sur les armes chimiques.

La région du Moyen-Orient a intégré et incarné nombre des défis à la maîtrise des armements et au désarmement auxquels la communauté internationale fait face. Cette situation est due à de multiples raisons principalement liées au caractère de certains des régimes de la région. Elle résulte également de ce que l'on peut seulement décrire comme l'habituelle indulgence de certains États du Moyen-Orient qui, devenant parties aux obligations internationales, ne comptent pas les respecter ou même entendent les rompre. Ce n'est pas un hasard si quatre sur cinq des violations flagrantes du TNP se sont produites au Moyen-Orient. Il en va ainsi de l'Iraq sous Saddam Hussein, de la Libye, de la Syrie et de l'Iran, alors que le cinquième cas est celui de la République populaire démocratique de Corée, fortement impliquée dans la question de la prolifération nucléaire au Moyen-Orient.

La politique et les déclarations hostiles de l'Iran, sa quête agressive en matière de technologie des missiles et son implication active dans l'appui et l'entraînement de terroristes dans notre région et au-delà aggravent dangereusement la situation et hypothèquent lourdement la perspective d'une solution pacifique des différends. Israël a toujours été la cible d'une violente campagne antisémite de la part du régime iranien, notamment dans les déclarations, année après année, du Président iranien appelant à la destruction d'Israël. Le fait que des terroristes puissent bénéficier d'une protection nucléaire iranienne ou qu'ils reçoivent des armes nucléaires du régime iranien est surprenant et pose une menace imminente à la paix et à la stabilité régionales et mondiales. Sans l'arrêt du programme nucléaire iranien, il sera extrêmement difficile, voire impossible, selon nous, de promouvoir un ordre du jour international ou régional destiné à renforcer le régime de non-prolifération en vigueur.

Le Moyen-Orient a été évoqué dans les interventions de plusieurs représentants au cours du débat général de la Première Commission. Certaines allusions ont été faites dans le contexte du Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)]. Israël tient à rappeler dans les termes les plus clairs que ceux qui souhaitent imposer à la région des résolutions et initiatives depuis l'extérieur – résolutions et initiatives qui ne sont pas le fruit d'un dialogue patient et approfondi entre tous les États régionaux pertinents et ne traitent pas exactement et pleinement des nécessités découlant de la situation de la sécurité régionale – ne peuvent contribuer à régler les problèmes du Moyen-Orient. En fait, ils pourraient même les compliquer davantage.

La maîtrise des armements et d'autres questions de sécurité doivent être traitées de façon réaliste tout en tenant compte du contexte régional. La réalité politique de notre région requiert une approche concrète et progressive. La paix et la stabilité globales et durables dans le Moyen-Orient sont essentielles à cet égard. Les fondations d'un tel avenir doivent reposer sur une réconciliation historique, sur la confiance et le respect mutuels, sur des frontières sûres et reconnues et sur des relations de bon voisinage. Des mesures en matière de maîtrise des armements ne peuvent être efficaces et soutenues que dans une région où la guerre, le conflit armé, le terrorisme, l'hostilité politique, l'incitation et les appels à la disparition d'autres États cessent d'être les caractéristiques de la vie quotidienne.

Étant donné les réalités mondiales, le renouveau d'intérêt pour l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doit être accompagné d'efforts importants pour que ces programmes ne soient pas abusivement employés à des fins de prolifération, étant donné que ces technologies sont par nature à double usage. Une vigilance stricte s'impose dans une région instable telle que le Moyen-Orient.

Malgré l'incapacité du régime de non-prolifération à traiter de façon adéquate des défis particuliers du Moyen-Orient, Israël l'a toujours apprécié à sa juste valeur et reconnu son importance. Israël a constamment pratiqué une politique responsable dans le domaine nucléaire et a adhéré, dans la mesure du possible, aux traités et initiatives visant à freiner et à faire cesser la prolifération nucléaire. En tant que signataire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Israël est un membre actif de l'Organisation du Traité, dispose de deux stations de surveillance et a contribué

grandement à l'amélioration de son régime d'inspection sur site. Israël a participé, en avril dernier, au Sommet sur la sécurité nucléaire, convoqué à l'initiative du Président Barack Obama. Mon pays adhère également à l'Initiative Megaports menée par le Département américain de l'énergie, dont le but est de prévenir l'éventuel trafic de matières radioactives et nucléaires et de combattre le terrorisme nucléaire.

De plus, et conformément à ses responsabilités en tant qu'État membre actif de l'Initiative globale pour combattre le terrorisme nucléaire, Israël a accueilli, en juin dernier, un atelier international sur l'expertise nucléaire et les moyens légaux de combattre le terrorisme radiologique et nucléaire. Suivi par plus de 100 participants venus de 20 pays, l'atelier a publié un rapport détaillé sur la façon de développer cet important domaine dans le cadre de l'Initiative globale pour combattre le terrorisme. Israël accorde une grande importance aux programmes de l'objectif global et a participé à nombre de ses activités.

Il serait encourageant de voir nos voisins arabes adopter des mesures concrètes de non-prolifération, comme Israël l'a fait en adhérant au Régime de contrôle de la technologie des missiles, au Groupe australien, au Groupe des fournisseurs nucléaires et à l'Arrangement de Wassenaar. Tous ces régimes ont été transposés dans nos lois et règlements.

Israël souligne depuis plusieurs années que la prévention du transfert d'armes à des terroristes devrait être traitée par la communauté internationale à titre de question prioritaire, et qu'une norme claire et détaillée interdisant ces transferts devrait être adoptée en parallèle avec la demande de mesures concrètes. Selon nous, rien ne saurait justifier la pratique de certains États de condamner le terrorisme tout en fermant les yeux sur les transferts d'armes à des groupes terroristes.

Dans ce contexte, les négociations relatives à un traité sur le commerce des armes devraient être utilisées en tant qu'instance appropriée pour codifier une telle norme. Israël se félicite du processus qui a commencé avec les réunions préparatoires tenues cette année. Selon nous, ces négociations devraient, en fin de compte, mener à la création d'un instrument solide à condition que les principes suivants soient acceptés par tous les États négociateurs. Un traité sur le commerce des armes devrait opter pour des normes élevées et solides sur le contrôle des exportations plutôt que pour un arrangement fondé sur le plus petit commun

dénominateur. Ces normes devraient comprendre des mesures permettant de lutter contre les transferts d'armes à des terroristes et les décisions sur les exportations d'armes devraient rester de la responsabilité souveraine des États.

Le commerce illicite et les transferts incontrôlés d'armes légères et de petit calibre ont de sévères effets déstabilisateurs, de graves conséquences humaines et posent une menace à la paix et à la sécurité internationales. Israël se félicite du succès des Réunions biennales des États chargées d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre, tenues en 2008 et 2010, et attend avec intérêt la prochaine réunion d'experts en 2011. Israël est prêt à s'engager de façon constructive avec d'autres États Membres pour contribuer au succès de la prochaine conférence d'examen, en 2012. Ce succès serait une nouvelle avancée dans la voie de la prévention du transfert d'armes aux terroristes et réduirait les souffrances humaines inhérentes à cette situation.

Dans le domaine de la maîtrise des armes et du désarmement, la communauté fait face à des phénomènes visant à contourner les difficultés des négociations multilatérales. Ils se traduisent par des initiatives prises en dehors des Nations Unies ou d'autres organes pertinents, en petits groupes et entre personnes partageant les mêmes idées. Alors que les États ont la prérogative souveraine de mener des négociations sur des questions de leur choix et même de devenir parties à ces traités, ces initiatives ne peuvent prétendre avoir pour but de créer des normes globales, et elles ne peuvent se substituer à de rigoureuses négociations portant sur des préoccupations de sécurité d'une grande complexité qui requièrent l'engagement de la communauté internationale.

À cet égard, Israël appuie les négociations en cours sur les munitions en grappe dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques en vue d'atteindre l'équilibre approprié entre les préoccupations militaires et humanitaires. Selon nous, ces négociations pourraient avoir, d'un point de vue humanitaire, une réelle incidence sur le terrain. Nous espérons que les États engagés dans des voies parallèles n'écarteront pas la possibilité de faire des progrès substantiels en direction de la Convention.

Israël aspire à voir s'instaurer la paix et la sécurité pour tous les peuples du Moyen-Orient. Nous

espérons que le jour viendra où un cadre de sécurité régional englobant l'ensemble des pays de la région permettra d'apporter des solutions multilatérales à tous les problèmes de sécurité de la région.

M. Acharya (Népal) (*parle en anglais*) :
Monsieur le Président, je tiens à vous présenter mes félicitations pour votre élection. Nous sommes certains que, sous votre direction compétente, les travaux de la Commission se dérouleront au mieux. Je félicite également les autres membres du Bureau. Ma délégation s'associe à l'intervention faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des non-alignés.

Au fil des ans, nous avons connu un cycle de progrès limités sur les questions du désarmement et de la mise au point continue d'armes et d'armements toujours plus destructeurs. Nous avons beaucoup espéré de l'interdiction de toute une catégorie d'armes mais nous n'avons pas été en mesure de saisir l'occasion d'atteindre notre objectif commun, à savoir le désarmement général et complet. De nos jours, les dépenses mondiales consacrées aux armes dépassent largement 1 billion de dollars, et ce montant ne cesse d'augmenter.

Nous devons nous livrer à une réflexion approfondie sur la situation globale du désarmement et l'occasion qui s'offre à nous de progresser vers une économie et une sécurité stables. Plus d'un milliard de personnes vivent dans un état de pauvreté et de malnutrition. De plus, nos précieuses mais rares ressources sont constamment détournées vers l'acquisition, la recherche et la mise au point de systèmes d'armes toujours plus perfectionnés. Tout cela va à l'encontre de nos principes moraux et ne renforce pas notre sécurité commune. Dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/65/1), le Secrétaire général souligne à juste titre que nous sommes surarmés et sous-alimentés. Cela montre à l'évidence qu'il y a un énorme décalage entre nos priorités et nos préoccupations. Il convient de rectifier cette situation.

En 2010 certains événements positifs dans le domaine du désarmement se sont produits au sein des Nations Unies et en dehors de l'Organisation. La quatrième Réunion biennale des États en vue d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, la première réunion du Comité préparatoire

pour un traité sur le commerce des armes et la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont été des réussites en amenant les États Membres vers la confiance et la compréhension dans certains domaines importants. La signature, cette année, du nouveau Traité sur la réduction des armes stratégiques par la Fédération de Russie et les États-Unis nous a redonné l'espoir de nouveaux progrès en matière de désarmement.

L'adoption d'un plan d'action à long terme à la Conférence d'examen du TNP de 2010 couvrant le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire, l'énergie nucléaire et le Moyen-Orient est un événement bienvenu à partir duquel de nouveaux progrès pourraient être effectués. Nous espérons que la conférence de 2012 et les réunions à venir amèneront toutes les parties intéressées vers un consensus et contribueront à atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous appelons notamment les États dotés d'armes nucléaires à honorer leurs engagements en prenant des mesures concrètes puisqu'ils ont une responsabilité particulière à cet égard.

Le Népal croit à l'élimination de toutes les armes de destruction massive, notamment des armes biologiques, chimiques, nucléaires et radiologiques, dans un cadre de temps défini. Par elles-mêmes, les armes n'ont jamais garanti la sécurité complète de quiconque. Les armes nucléaires, en raison de leur puissance sans limite et de leur caractère aveugle, ont posé une grave menace à la sécurité et conduit à une course aux armements déstabilisatrice dans le monde entier.

En tant que partie au TNP et à la Convention sur les armes chimiques, le Népal appuie fermement l'élimination des armes nucléaires pour parvenir, une fois pour toutes, au désarmement nucléaire et à la non-prolifération. À cet égard, nous apprécions les efforts du Secrétaire général pour faire du désarmement l'une de ses priorités et pour son soutien continu au désarmement, notamment à travers un plan d'action en cinq points pour un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous appuyons fermement la mise en œuvre efficace du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Nous appuyons également l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant pour réglementer les transferts d'armes sur le plan international en vue d'accroître la transparence et la responsabilité. Le

Népal est favorable à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et encourage la conclusion rapide d'un traité interdisant la production de matières fissiles.

À cette fin, il convient de relancer la Conférence du désarmement, en tant que seule instance multilatérale de désarmement en vertu de son mandat. C'est pourquoi nous félicitons le Secrétaire général d'avoir convoqué, le mois dernier, la Réunion de haut niveau avec, pour objectif, de revitaliser la Conférence du désarmement. Nous sommes convaincus que la convocation de la quatrième session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement accordera une haute priorité aux questions de désarmement à travers des négociations multilatérales et que nous centrerons nos efforts dans ce sens.

Dans notre monde interdépendant, les défis à la sécurité sont multiples, complexes et souvent interdépendants. Des acteurs non étatiques, principalement des groupes terroristes, sont apparus comme une menace pour tous. Accroître la sécurité nucléaire et empêcher des terroristes d'acquérir des armes de destruction massive, tels sont les nouveaux et importants défis auxquels la communauté internationale doit faire face.

M. Sorreta (Philippines) Vice-Président, assume la présidence.

Pays hôte du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, le Népal estime que les mécanismes régionaux peuvent être considérés comme des composantes des efforts de désarmement mondial. La compréhension et la confiance entre les pays de la région sont d'une importance vitale pour la paix et la stabilité mondiales. Nous espérons que le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, établi de nouveau à Katmandou en 2008, sera en mesure de répondre aux besoins des États Membres de la région et d'intensifier ses activités en coopération avec les États Membres et d'autres partenaires de la région. Comme les années précédentes, le Népal présentera à la présente session de la Commission un projet de résolution intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique » (A/C.1/65/L.56).

Il faut ranimer et renforcer la confiance dans le multilatéralisme en matière de désarmement nucléaire, de non-prolifération, de paix et de sécurité

internationales. Cela insufflera sans aucun doute le dynamisme et l'efficacité requis dans le processus. La Commission, instance de débats multilatérale et inclusive, porte l'importante responsabilité de guider le cours du désarmement, de la non-prolifération et de la paix et de la sécurité internationales. Ma délégation est convaincue que la Commission continuera de consacrer son temps et son énergie à accroître la compréhension, à créer le consensus et à instaurer la confiance entre les États membres en vue de faire du monde une place sûre, stable et pacifique pour tous.

M. Ikongo Isekotoko Boyoo (République démocratique du Congo) : Qu'il me soit permis, au nom de la République démocratique du Congo, de m'associer aux délégations qui m'ont précédé pour féliciter M. Koterec de son accession à la tête de la Première Commission chargée des questions du désarmement et de la sécurité internationale. Je voudrais l'assurer de l'entière coopération de la République démocratique du Congo et de sa contribution permanente, tout au long de la présente session, aux efforts et à la collaboration de tous les participants en vue de rechercher des solutions mutuellement acceptables aux questions inscrites à notre ordre du jour. Je lui souhaite plein succès dans la direction des travaux de la Commission. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau pour leur brillante désignation qui montre l'engagement des uns et des autres à la noble cause de cette rencontre.

La République démocratique du Congo tient également à remercier ici le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, pour l'attention particulière qu'il accorde à l'évolution de la situation en matière de sécurité de la République démocratique du Congo. Que le Haut-Représentant du Secrétaire général pour les affaires de désarmement trouve ici nos sincères félicitations pour sa déclaration liminaire. La République démocratique du Congo fait siennes les interventions du Nigéria au nom du Groupe des pays africains et de l'Indonésie au nom du Mouvement des non-alignés.

L'existence d'armes nucléaires constitue une grande préoccupation pour tout le monde. Quant à nous, la situation et la tension qui prévalent dans le domaine nucléaire ne rassurent personne. Nous assistons aujourd'hui dans ce domaine au perfectionnement et à la mise au point de nouveaux types d'armes atomiques, contrairement à l'esprit du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Comme tout le monde le sait, en 2000, les États dotés d'armes nucléaires avaient pris l'engagement de procéder à l'élimination de leurs arsenaux nucléaires. Mais comment se présente la situation aujourd'hui? Les doctrines de défense stratégique prônées par les puissances nucléaires ne font que traduire la volonté de ces États de recourir aux armes nucléaires. Comment peut-on parler de la garantie de sécurité atomique dans un monde où l'on assiste au perfectionnement et à la mise au point de nouveaux types d'armes atomiques?

Personne n'ignore que les armes nucléaires sont l'objet d'un certain nombre d'instruments de contrôle au niveau mondial dont les plus importants sont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Mais nous assistons aujourd'hui à une épreuve de la mise en cause de la course aux armements. C'est pourquoi nous en appelons à la communauté internationale pour conjuguer ses efforts pour que ceux qui, pour des raisons diverses, estiment poursuivre le perfectionnement dans le domaine des armes nucléaires, puissent revenir à de bons sentiments dans l'intérêt de la survie de l'humanité et de l'existence des êtres que nous sommes. Pour atteindre cet objectif, il serait souhaitable que le processus de réduction des armes nucléaires puisse s'étendre dans le temps et dans l'espace. En bref, il nous faut retourner à un monde dénucléarisé.

C'est pourquoi nous devons redoubler d'efforts pour limiter l'expansion et prévenir l'emploi des armes nucléaires en renforçant le régime de contrôle des exportations mis en place. À cet effet, nous demandons au Conseil de sécurité d'entreprendre des actions collectives et contraignantes, si cela se révèle nécessaire, pour parvenir à ce but. Le monde en transition qui se construit sous nos yeux n'est pas celui des gouvernants qui investissent l'avenir de leur pays dans la culture de guerre mais de ceux qui ont compris l'étroite relation entre la paix, la démocratie, les droits de l'homme et le développement.

Après la participation de la République démocratique du Congo à l'atelier de Gaborone (Botswana) du 25 au 29 septembre 2007 sur la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité consacrée à la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et à la discussion des acteurs non étatiques d'entrer en possession de ces armes, la République démocratique du Congo s'est dotée d'un point focal et de contact. Elle a mis sur pied un comité de coordination de lutte contre le terrorisme qui

fonctionne sous la supervision de la présidence de la République. Il en est de même de la limitation des activités nucléaires en République démocratique du Congo qui ne sont applicables qu'aux seules fins pacifiques et à la recherche agraire.

En ce qui concerne les armes classiques, volets d'armes légères et de petit calibre et la réduction de la violence armée, la République démocratique du Congo a fait des avancées significatives dans la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies de 2001 pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre dans tous ses aspects. Elle a créé la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre et de réduction de la violence armée, pilotée par le Ministre de l'intérieur et de la sécurité secondé par le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de la défense nationale et des anciens combattants.

Sur le plan de la destruction des armes, des munitions et du nettoyage du territoire national, jadis terrain d'affrontement armé des armées étrangères ayant occasionné plus de 4 millions de morts, 2 318 000 femmes violées, 10 164 vieillards abusés, rien que pour la période 2007-2010, la République démocratique du Congo a détruit 106 629 armes légères et de petit calibre et 672 tonnes de munitions. La destruction de la cent millième arme et le lancement de la campagne de marquage des armes légères et de petit calibre sont intervenus le 21 août 2010 à Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo.

La République démocratique du Congo préside actuellement la Convention de Kinshasa pour l'Afrique centrale en ce qui concerne le contrôle des armes légères et de petit calibre. La République démocratique du Congo a commencé d'installer les antennes provinciales de la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre dans toutes les provinces, avec un projet pilote de désarmement et de sécurité communautaire en Ituri dont les territoires tests sont, entre autres, Bunia, Mahagi et Libi, dans la province Orientale. La République démocratique du Congo a bénéficié également de machines électroniques pour le marquage des armes, don du Gouvernement américain que nous tenons à saluer ici mais, compte tenu de l'étendue et de l'immensité du territoire, il nous faut encore au moins une machine par province.

En ce qui concerne la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction, des efforts sont en train d'être fournis et les résultats ci-après ont été enregistrés : 2 694 zones soupçonnées ou avérées polluées, 3 296 mines terrestres détruites, 137 592 engins non explosés ont été détruits, 6 690 416 mètres carrés déminés, 1 438 100 munitions explosives de divers calibres détruites, 17 212 kilomètres de routes dépolluées, 2 145 628 personnes sensibilisées, 15 255 sessions d'éducation aux risques des mines et restes d'explosifs de guerre tenues, 2 411 personnes victimes des mines aidées. Avec le concours des autres nations du monde, la République démocratique du Congo est déterminée à parvenir à l'objectif du désarmement et à la paix.

Pour terminer, la République démocratique du Congo salue la déclaration du Président des États-Unis d'Amérique qui a prôné la dénucléarisation du monde et fait siennes les préoccupations du Groupe des 21. La République démocratique du Congo insiste sur le désarmement nucléaire et sur les garanties négatives de sécurité de même que sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Notre pays met un accent particulier sur un traité sur le commerce des armes qui doit être contraignant et opposable à tous les États Membres des Nations Unies car les armes légères et de petit calibre sont destructrices et déstabilisatrices de régimes démocratiquement élus en Afrique tout comme elles le sont pour la paix et le développement. Enfin, le souhait de la République démocratique du Congo est que la présente session arrive à des solutions concrètes qui sécurisent les nations du monde entier.

M. Almutairi (Koweït) (*parle en arabe*) : Pour commencer, au nom de l'État du Koweït je présente nos sincères félicitations à M. Koterec pour son accession à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que, grâce à son expérience, il contribuera au succès des travaux de la Commission. Nous voudrions également féliciter les membres du Bureau et assurer la présidence de la coopération de mon pays pour le succès de sa mission. En outre, je n'omettrai pas de me féliciter de l'intervention du Mouvement des pays non alignés.

L'État du Koweït est pleinement convaincu que la possession d'armes nucléaires n'assure la sécurité d'aucun pays quel qu'il soit. Bien au contraire, la prolifération de ces armes destructrices ne peut avoir qu'une incidence négative sur la sécurité et la stabilité internationales.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont deux éléments fondamentaux de la sécurité internationale. Confiant dans le rôle vital de l'Organisation sur cette question, mon pays reconnaît toutefois l'augmentation des défis mondiaux dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive. Des sommets et des conférences internationaux ont été convoqués pour en débattre. Cependant, et malgré les difficultés liées au désarmement, notre pays et toutes les parties intéressées sont convaincus qu'ils parviendront à l'objectif tant souhaité, c'est-à-dire l'instauration d'un monde sûr et exempt d'armes de destruction massive.

Nous sommes préoccupés par les dangers émanant de la prolifération régionale et internationale des armes de destruction massive et de la possession éventuelle de telles armes ou de certaines de leurs composantes par des groupes terroristes. C'est pourquoi l'État du Koweït a signé, en septembre 2005, la Convention internationale pour la suppression d'actes de terrorisme nucléaire et a soumis son rapport national au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, précisant les mesures que nous avons adoptées pour nous conformer aux dispositions de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur les mesures à prendre par les États pour empêcher les groupes terroristes d'acquérir les composantes d'armes de destruction massive. L'État du Koweït a ratifié d'autres conventions et accords internationaux, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques (CAC), la Convention sur les armes biologiques, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire ainsi que les Accords de garanties généralisées et le Protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Nous sommes optimistes en ce qui concerne les développements intervenus dans le domaine du désarmement. Ainsi, nous nous félicitons de l'élan international vers le désarmement, de la convocation par le Secrétaire général d'une Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, tenue le 24 septembre 2010, et de la convocation de la Conférence d'examen du TNP de 2010, tenue en mai dernier au Siège des Nations Unies, à New York. Cette conférence a été un important événement. Elle s'est en effet penchée sur les grands défis auxquels fait face le

mécanisme du désarmement et a appuyé les négociations multilatérales en direction du désarmement sous un contrôle international efficace.

Nous espérons que la conférence internationale prévue en 2012, avec la participation de tous les États de notre région, entamera des négociations sur un accord visant à faire du Moyen-Orient une région exempte d'armes nucléaires internationalement vérifiable. À cet égard, nous sommes convaincus que les parties intéressées reprendront des négociations pour parvenir à un accord sur cette question.

Au niveau régional, les accords faisant de l'Asie centrale et de l'Afrique des zones exemptes d'armes nucléaires sont entrés en vigueur l'année dernière. Notre espoir est de voir également le Moyen-Orient devenir une zone exempte d'armes nucléaires, étant donné que cette région continue d'être soumise aux risques et aux défis liés à la prolifération d'armes de destruction massive, et ce malgré la résolution adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 appelant à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Mon pays espère que tous les États parties au TNP respecteront intégralement leurs obligations et engagements au titre des trois parties du TNP. Il convient également de mettre en œuvre la proposition de l'AIEA pour le contrôle efficace des déchets radioactifs à travers les frontières internationales.

La Commission doit insister pour qu'Israël, seul pays du Moyen-Orient à ne pas être partie au TNP, et seul pays de la région à posséder des armes nucléaires au mépris des résolutions de légitimité internationale, adhère immédiatement au Traité et place toutes ses installations nucléaires sous le régime des garanties généralisées de l'AIEA. Nous devons également souligner que la position d'Israël à l'égard du Traité ne peut qu'inciter d'autres États à acquérir des armes nucléaires, ce qui risquerait de plonger la région dans le chaos, avec de dangereuses conséquences.

En ce qui concerne le programme nucléaire iranien, l'État du Koweït n'est pas loin géographiquement du réacteur en question et nous craignons que des fuites nucléaires dues à des causes accidentelles se produisent. Certes, tous les États, notamment la République islamique d'Iran, sont en droit de mener des recherches scientifiques, de produire et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Toutefois, l'Iran doit coopérer avec l'AIEA et régler toutes les questions qui se posent par le biais

du dialogue, de la coopération et de la confiance pour rassurer les pays de la région et la communauté internationale sur la nature de son programme, conformément aux exigences de l'AIEA et aux résolutions de légitimité internationale.

Pour terminer, nous espérons que les consultations de la Commission seront positives et ouvertes et pourront répondre aux aspirations des États membres d'instaurer la paix et la sécurité internationale. À cet égard, je citerai les paroles du Secrétaire général Ban Ki-moon qui a dit dans une déclaration à l'Institut Est-Ouest :

« Un monde exempt d'armes nucléaires serait le meilleur des biens publics mondiaux. »

M. Ojimbo (Kenya) (*parle en anglais*) : Je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter M. Koterec pour son accession à la présidence de notre commission. Ma délégation fait confiance à ses qualités de dirigeant et à son engagement pour guider nos travaux. J'assure également les autres membres du Bureau de notre pleine coopération. Nous nous associons aux interventions faites par les représentants du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique et de l'Indonésie au nom du Mouvement des non-alignés.

Les événements intervenus au cours de 2010 sont encourageants. Cette année a été en effet positive dans le domaine du désarmement. Ainsi, nous avons réussi à débattre et à nous mettre d'accord pour avancer dans la voie du désarmement nucléaire, comme en témoigne l'adoption du Document final de consensus [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] de la Conférence d'examen 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Durant la quatrième Réunion biennale des États, nous avons eu un débat enrichissant sur la situation du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer les armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. De même, nous avons fait un pas en avant en direction de la conclusion d'un traité sur le commerce des armes en débattant et en énonçant les éléments, les principes et les paramètres d'un tel instrument lors du Comité préparatoire de juillet 2010. La Convention sur les munitions en grappe est entrée en vigueur en août dernier. Nous avons également apprécié l'initiative du Secrétaire général en vue de revitaliser les travaux de la Commission du désarmement.

Tout cela représente un travail encourageant et louable qui nécessite un suivi concerté et ferme. C'est

pourquoi il est de la plus haute importance que l'élan créé ainsi ne retombe pas. Le dialogue et l'engagement sur tous les fronts du désarmement doivent se poursuivre à un rythme accéléré.

Pour le Kenya, les négociations et les accords multilatéraux sont les seuls moyens viables de parvenir à un désarmement et à une sécurité véritables. À cet égard, nous reconnaissons le rôle crucial de la Première Commission dans l'examen des importantes questions du désarmement. Le rôle et la pertinence de la Commission ne peuvent s'affirmer que par l'action collective et constructive de ses membres. Il convient donc de nous saisir de cette occasion et d'utiliser cet important mécanisme du désarmement pour faire avancer la cause de la maîtrise des armes et du désarmement.

Le Kenya reste attaché à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous continuons d'avoir la ferme conviction que l'élimination totale des armes nucléaires peut seule garantir que le danger posé par ces armes à l'humanité ne se concrétisera jamais. Cette année, des avancées très encourageantes se sont produites dans l'ordre du jour du désarmement nucléaire. Citons notamment la signature du nouveau Traité START entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, en avril dernier, et l'adoption du Document final de consensus de la Conférence d'examen du TNP, en mai dernier.

En tant que membre de la Conférence du désarmement, le Kenya a participé aux négociations et à l'élaboration du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous avons signé le Traité en 1996 et l'avons ratifié en 2000. Nous nous félicitons de la ratification de cet instrument par la République centrafricaine, Trinité-et-Tobago et les Îles Marshall. Le Kenya renouvelle son appui indéfectible à l'universalisation et à la rapide mise en œuvre du Traité et, à cet égard, nous demandons aux États qui ne l'ont pas encore signé ou ratifié de le faire d'urgence. Nous appelons notamment les pays figurant à l'annexe 2 du Traité, dont la ratification est essentielle pour la mise en œuvre de ce traité, de procéder à cette opération le plus rapidement possible.

L'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba confirme l'attachement de l'Afrique au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et contribue grandement aux efforts internationaux de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Nous notons que si le Traité engage le continent à l'égard du désarmement

nucléaire et de la non-prolifération, il prévoit également l'utilisation pacifique de la science et de la technologie nucléaires. Cet aspect est très important pour le Kenya et de nombreuses nations en développement qui cherchent d'autres sources d'énergie pour activer leurs programmes de développement.

Alors que nous débattons du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, nous ne devons oublier le problème immense que connaissent la plupart des pays de notre région, c'est-à-dire la question des armes légères. Pour le Kenya et une grande partie de l'Afrique, les armes légères sont, en fait, nos armes de destruction massive. La prolifération des armes légères illicites continue d'être une source de grande préoccupation pour le Kenya et, bien sûr, pour l'ensemble du continent africain. Le volume d'armes détournées du commerce légal vers un marché noir florissant continue de croître à un rythme alarmant. Ceux qui se livrent à ce commerce illicite et en tirent profit n'ont pas la moindre considération pour les souffrances et les violences inouïes subies par les populations les plus vulnérables du continent africain.

En examinant le problème des armes légères, il est important de se pencher sur des questions telles que l'absence de contrôle à l'exportation et à l'importation, l'impossibilité de renforcer les mécanismes existants en raison de lacunes et, plus important, les causes profondes de la demande de telles armes. Les États doivent impérativement appliquer le Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre aux niveaux national et régional, étant donné que le problème de ces armes est souvent de caractère transfrontalier. À cet égard, dans la région de l'Est africain, il convient de saluer les actions du Centre régional sur les armes légères.

Nous enregistrons avec satisfaction les progrès significatifs effectués en direction d'un traité juridiquement contraignant régissant le transfert d'armes classiques. Le Kenya appuie fermement l'établissement d'un tel traité pour régir le commerce des armes, et nous espérons un engagement constructif à l'égard de la convocation, en 2012, d'une conférence des Nations Unies relative à un traité sur le commerce des armes.

Nous avons signé la Convention sur les armes à sous-munitions en décembre 2008. Comme dans le cas de la Convention d'Ottawa, le Kenya n'est pas un État touché par les mines et ne possède pas d'armes à sous-

munitions, mais nous pensons qu'il est essentiel d'appuyer ces conventions dont le but est de rendre notre monde plus sûr et plus humain. Nous avons salué les processus internationaux qui nous ont finalement permis de ratifier la Convention.

Pour terminer, le Kenya demande à toutes les délégations de maintenir l'élan actuel constaté dans le domaine du désarmement pour faire avancer les travaux de notre Commission. Ma délégation œuvrera avec diligence à cette fin.

M. Badji (Sénégal) : J'adresse tout d'abord mes plus chaleureuses félicitations à M. Koterec pour son accession à la présidence de la Première Commission et l'assure, en même temps, du soutien et de la pleine et entière collaboration de la délégation sénégalaise. Mon pays s'associe aux interventions faites par le Nigéria et l'Indonésie au nom, respectivement, du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés.

Plusieurs régions du monde continuent de connaître, au moment où nous parlons, des perturbations qui se traduisent par de graves problèmes de sécurité et de stabilité. Ces perturbations, qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales et hypothèquent les efforts de développement, sont entretenues et exacerbées par l'absence de normes internationales pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes classiques. Ces armes, qui constituent aujourd'hui pour les pays et les régions comme les nôtres, de véritables armes de destruction massive, alimentent et perpétuent les conflits, propagent la criminalité et les risques de terrorisme et portent atteinte au développement durable.

Sous ce rapport, il nous semble que seul un traité universel sur le commerce des armes pourrait nous permettre d'avoir une maîtrise correcte des armes classiques. Le Sénégal se félicite de la dynamique qui s'est déjà déclenchée du 10 au 23 juillet 2010 avec, en particulier, la tenue de la première réunion du Comité préparatoire et estime que notre engagement sur cette question devrait rester fort jusqu'à la conclusion d'un traité contraignant. Au demeurant, un traité sur le commerce des armes ne sera efficace et viable que s'il intègre toutes les armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre, de même que les munitions et définit des critères clairs incluant une définition large des transferts, l'intégration des activités de courtage, le respect des normes du droit international humanitaire et des droits de l'homme, le renforcement

des capacités institutionnelles ainsi que la coopération et l'assistance internationales. Par ailleurs, le registre des armes classiques des Nations Unies devrait continuer à bénéficier du soutien et de la participation active de tous les États, notamment des États producteurs d'armes.

S'agissant des armes légères, mon pays invite à une mise en œuvre efficace du Document final de la quatrième Réunion biennale sur l'application du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, tenue du 18 au 21 juin dernier, notamment sur les points essentiels que sont la coopération et l'assistance internationales, le courtage illicite, la gestion des stocks et la destruction des surplus, le marquage et le traçage. Il nous appartiendra cependant de veiller à ce que l'instrument sur le marquage et le traçage des armes légères devienne juridiquement contraignant et qu'un instrument similaire soit adopté pour ce qui est du courtage illicite des armes légères.

La mise en œuvre correcte et l'universalisation de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel doit continuer à mobiliser nos énergies si nous voulons débarrasser le monde de ces engins meurtriers. Il en est de même des armes à sous-munitions au sujet desquelles nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du Traité s'y rapportant, le 1^{er} août 2010, ce qui constitue une avancée significative dans la voie de la protection des civils et du renforcement du droit international humanitaire.

Le régime mondial de désarmement et de non-prolifération se heurte, depuis quelques années, à de nombreux obstacles qui freinent considérablement les avancées que les États membres sont en droit d'attendre dans ce domaine. Quelques lueurs d'espoir apparaissent cependant à l'horizon avec, notamment, le succès enregistré lors de la Conférence d'examen du TNP qui s'est tenue en mai dernier et la conclusion du nouvel Accord START par les deux plus grandes puissances nucléaires. Un frémissement prometteur a également été noté, avec la tenue du sommet du Conseil de sécurité du 24 septembre 2009 et la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 organisée par le Secrétaire général des Nations Unies en vue de revitaliser la Conférence du désarmement. Pour le Sénégal, les points ci-après doivent retenir la plus grande attention si nous voulons dépasser le stade du frémissement et aboutir enfin à de réels progrès.

Premièrement, la volonté de débarrasser le monde des armes nucléaires doit plus que jamais demeurer un objectif majeur qui doit recevoir le soutien de tous.

Deuxièmement, le renforcement de l'autorité du TNP, qui doit passer par son universalisation, reste une priorité de premier ordre à cette fin.

Troisièmement, le dispositif régissant le désarmement et la non-prolifération nucléaire doit être complété dans les meilleurs délais par l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la négociation et l'adoption d'un instrument contraignant interdisant la production de matières fissiles.

Quatrièmement, les États nucléaires doivent s'entendre sur un programme irréversible et plus ambitieux de réduction de leurs arsenaux et, concomitamment, accorder des garanties de sécurité à travers un instrument contraignant aux États non dotés de l'arme nucléaire.

Cinquièmement, il conviendrait d'encourager une plus grande adhésion aux traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires existantes et en créer une au Moyen-Orient car de telles zones contribuent de manière décisive au renforcement de la confiance et à la stabilité. À cet égard, nous appelons tous les acteurs à s'impliquer de bonne foi pour la correcte mise en œuvre des conclusions de la dernière Conférence d'examen du TNP relative à la convocation, en 2012, d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Sixièmement, enfin, il conviendrait de réaffirmer le droit des pays à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de veiller à un transfert effectif et sûr de la technologie pertinente aux États qui assument leurs obligations découlant du TNP. Cela passerait par un renforcement de l'autorité et des capacités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Les défis majeurs à la paix et à la sécurité internationales évoqués plus haut ne sont pas insurmontables et les avancées que nous ferons à l'avenir dépendront du degré de coopération multilatérale et de la volonté politique qui y seront consacrés. Le soutien du Sénégal sera au rendez-vous et nous restons confiants qu'un monde plus sûr est possible, un monde débarrassé des armes nucléaires et où les armes classiques seront mieux contrôlées et maîtrisées.

M. Abay (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter M. Koterec et les autres membres du Bureau pour leur élection. Ma délégation est certaine que, sous sa direction et avec l'assistance efficace du Bureau, nos débats seront couronnés de succès. Ma délégation s'associe aux interventions des représentants du Nigéria faite au nom du Groupe des États d'Afrique et de l'Indonésie faite au nom du Mouvement des non-alignés.

L'Éthiopie est fermement convaincue que les engagements et les négociations multilatéraux sont essentiels pour freiner la prolifération des armes classiques et non classiques qui, de plus en plus, deviennent une menace réelle à la paix et à la sécurité mondiales. La prolifération des armes met en danger toutes les régions du globe avec de nombreuses incidences négatives pour le monde en développement, principalement pour les pays les moins développés. Comme nous le savons, notre continent, l'Afrique, connaît, dans le domaine du développement, de nombreuses difficultés qui ne peuvent être surmontées en raison de la production, de la dissémination, du transfert, de l'emploi et du trafic incontrôlés des armes de toutes sortes. Notre sous-région, la corne de l'Afrique, est connue pour être l'une des régions du monde les plus sensibles et les plus lourdement touchées. Elle continue de subir les nombreux effets négatifs du trafic d'armes légères et autres armes classiques. La fragile situation prévalant sur les plans politique et de sécurité dans de nombreuses parties de la sous-région a permis à différents acteurs internes et externes d'utiliser notre territoire comme un dépotoir, une voie commode pour le trafic ou un passage pour le transfert illicite et l'emploi de nombreuses armes, aggravant encore cette situation.

À la lumière de ce qui précède, mon pays continue de faire tout son possible pour respecter ses engagements et ses obligations au titre des accords internationaux et régionaux, notamment pour combattre le trafic d'armes légères et de petit calibre. À cet égard, l'Éthiopie a constamment joué un rôle majeur, notamment au niveau sous-régional où les États coordonnent leurs efforts pour lutter contre le commerce illicite d'armes légères dans le cadre des institutions sous-régionales établies pour mettre en œuvre le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, la Déclaration de Bamako sur une position commune

africaine sur la prolifération, la circulation et le trafic d'armes légères et, au niveau sous-régional, la Déclaration de Nairobi et son Protocole.

À notre avis, la paix et la sécurité mondiales ne pourront être assurées que lorsque toutes les nations bénéficieront d'un ordre économique et social relativement stable. C'est pourquoi la principale préoccupation de mon gouvernement est de mettre sur pied une économie solide qui soit en mesure de disposer de capacités de défense suffisantes pour maintenir la paix et, ainsi, atteindre notre objectif de développement économique et l'instauration d'un régime démocratique. À cet effet, le Gouvernement éthiopien a pris les mesures nécessaires pour maintenir les dépenses consacrées à la défense à moins de 1 % du budget total annuel du pays. Alors que la majorité de la population de notre région du monde vit dans une grande pauvreté, l'augmentation des dépenses militaires ne peut en aucun cas se justifier, notamment lorsque ces dépenses ont une incidence sur la lutte contre la pauvreté et sur le développement économique.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Par ailleurs, les mines antipersonnel continuent d'être une source de grave préoccupation dans notre sous-région. L'Éthiopie souffre de la contamination des mines datant des cinq années d'occupation étrangère du milieu des années 1930 et de la guerre de 1998-2000 entre l'Éthiopie et l'Érythrée. À l'issue de la guerre de 1998-2000 avec l'Érythrée, la principale préoccupation du Gouvernement a été d'entreprendre d'importantes opérations de déminage. À cet égard, plus de 7 millions de mètres carrés de terrains ont déjà été nettoyés des mines et des matériels non explosés. Ma délégation tient à porter à l'attention de la Commission que l'Éthiopie, dans le cadre de sa participation aux efforts mondiaux et régionaux pour éliminer les mines antipersonnel, a rempli ses obligations au titre des traités en soumettant régulièrement à l'organe pertinent des Nations Unies un rapport national annuel sur l'état de l'application de la Convention d'Ottawa.

Nous sommes tous très conscients que l'absence de normes internationales communes sur l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques est l'un des facteurs qui exacerbent les conflits, augmentent les déplacements de populations, les crimes et le terrorisme, sapant de ce fait la paix, la sécurité et le développement durable. C'est pourquoi mon pays se

félicite de l'accord intervenu pour négocier un traité sur le commerce des armes et préconise que les transferts de toutes les armes classiques soient soumis aux normes de surveillance les plus élevées possible pour qu'ils ne contribuent pas à l'instabilité régionale ou favorisent les violations des droits de l'homme.

L'Éthiopie s'associe à d'autres pays pour demander aux États de réaffirmer leur détermination à préserver et renforcer l'autorité et l'intégrité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le TNP, fondé sur trois piliers se renforçant mutuellement, c'est-à-dire la non-prolifération, le désarmement et les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, constitue un cadre unique et irremplaçable pour maintenir et renforcer la paix, la sécurité et la stabilité internationales.

Notre pays reconnaît le rôle essentiel du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans le cadre du régime de désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Néanmoins, il est préoccupant de voir certains États dotés d'armes nucléaires s'accrocher aux doctrines de défense nationale et aux stratégies de sécurité fondées sur les armes nucléaires. De telles armes constituent un grave danger pour la survie de la race humaine, qu'il s'agisse d'un accident ou d'un acte délibéré. À notre avis, l'abolition des armes nucléaires est la seule garantie contre leur utilisation. C'est pourquoi mon pays s'associe à d'autres pour demander aux États de s'abstenir de tout acte allant à l'encontre de l'objectif du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en attendant l'entrée en vigueur de cet instrument, notamment pour ce qui est de la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires. À cet égard, nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général, il y a quelques jours, pour la poursuite des actions en vue de la mise en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires d'ici à 2012.

Pour terminer, ma délégation souhaite saisir l'occasion qui lui est offerte pour réaffirmer l'attachement sans faille de l'Éthiopie au respect de toutes ses obligations au titre du Traité ainsi que des résolutions pertinentes de l'ONU portant sur les différentes questions de désarmement. J'aimerais saisir également cette occasion pour remercier tous nos partenaires pour l'aide généreuse qu'ils nous ont apportée dans la lutte que nous menons pour combattre et prévenir la prolifération des armes, en particulier le commerce et le transfert illicites des armes légères et de petit calibre.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission et de vous souhaiter plein succès dans votre tâche. Nous félicitons également tous les autres membres du Bureau ainsi que le Président sortant, l'Ambassadeur José Luis Cancela, de l'Uruguay, pour son excellent travail. La version intégrale de cette déclaration a été distribuée dans la salle.

Tout en nous associant à la déclaration du Groupe de Rio, que vient de prononcer le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, nous voudrions faire, en notre nom propre, les observations suivantes.

Ici même, il y a un an, nous constatons l'émergence d'un climat positif propice au lancement de l'ordre du jour du désarmement. L'atmosphère qui régnait alors était particulièrement favorable en raison des progrès majeurs enregistrés tant dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération que des armes classiques. À la suite d'intenses négociations diplomatiques, la Conférence d'examen des Huit des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a achevé ses travaux sur une note positive en adoptant un Document final [NPT/CONF. 2010/50 (Vol. I)] et un plan d'action de suivi que nous considérons comme un encouragement au désarmement et à la non-prolifération nucléaire.

Mon pays, le Chili, appuie le désarmement général et complet ainsi que la non-prolifération des armes de destruction massive. Selon nous, il s'agit de processus complémentaires, interdépendants et d'égale importance. L'élimination totale des armes nucléaires constitue la seule garantie à cet égard.

Dans un contexte favorable au désarmement, comme celui qui prévaut cette année, nous relevons avec d'autres délégations les avancées positives réalisées dans ce domaine. Il s'agit notamment des mesures concrètes prises récemment par certaines puissances nucléaires, en particulier de la signature par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie du nouveau Traité START et des mesures de transparence adoptées par certains États dotés d'armes nucléaires concernant les armes nucléaires se trouvant dans leurs arsenaux. À cet égard, et convaincus que davantage de progrès peuvent être faits dans ce domaine, nous jugeons appropriée la nouvelle stratégie nucléaire des États-Unis s'agissant de la diminution du rôle joué par les armes nucléaires dans la politique de

sécurité stratégique. Nous soulignons également notre approbation du communiqué et du plan de travail issus du Sommet sur la sécurité nucléaire, qui s'est tenu à Washington en avril dernier.

Réaffirmant l'importance que revêt l'existence de zones exemptes d'armes nucléaires et leur contribution à la paix et à la sécurité aux niveaux régional et mondial, nous nous félicitons de la tenue à l'ONU, le 30 avril 2010, de la deuxième Conférence des États parties et signataires des Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions et en Mongolie. Nous saluons également l'entrée en vigueur de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique et en Asie centrale et espérons que des zones analogues seront créées dans d'autres régions. Dans ce contexte, nous saluons l'adoption de mesures visant la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient sur la base des recommandations figurant dans le plan d'action élaboré par la récente Conférence d'examen du TNP.

Convaincus de la nécessité de donner une suite à la huitième Conférence d'examen du TNP, nous approuvons le travail ainsi que la déclaration conjointe, en date du 22 septembre 2010, des Ministres des affaires étrangères et des représentants de l'Australie, du Canada, du Chili, de l'Allemagne, du Japon, de la Pologne, du Mexique, des Pays-Bas, de la Turquie et des Émirats arabes unis.

À notre avis, le désarmement nucléaire doit être abordé de front par le biais de la réduction des armes nucléaires jusqu'à leur élimination totale, de l'élimination rapide des armes nucléaires non stratégiques, de la diminution du rôle joué par les armes nucléaires dans les stratégies nationales de sécurité, de l'application rigoureuse des principes d'irréversibilité, de vérification et de transparence et de la promotion de mesures de confiance mutuelles renforcées. Nous soulignons également la réduction effective de la capacité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires déployés et, à cet égard, mon pays approuve entièrement la proposition que la Nouvelle-Zélande présentera en Première Commission en sa qualité de coordonnatrice de la Coalition pour la levée de l'état d'alerte.

Le Chili et d'autres pays d'Amérique latine ont fermement condamné les essais nucléaires qui ont eu lieu dans le Pacifique Sud entre 1980 et 1990. C'est pourquoi notre pays a adhéré au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et possède sept stations de surveillance de cet instrument. À ce propos,

nous tenons à saluer le travail accompli par le Secrétariat exécutif du Comité préparatoire de l'Organisation du TICE pour reconstruire rapidement les stations situées dans l'archipel Juan Fernández, qui avaient été détruites à la suite du tremblement de terre et du tsunami de février dernier.

Le Chili est favorable à la promotion du système international de garanties et à son renforcement grâce à l'universalisation du Protocole additionnel. Le Chili soutient le droit à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ainsi que le développement de la recherche scientifique par le biais d'échanges et d'une coopération mutuellement réglementée. Nous estimons que ce droit, certes inaliénable, doit être exercé de manière harmonieuse et dans le plein respect des obligations en matière de non-prolifération figurant dans les articles I et II du TNP.

Mon pays s'est beaucoup félicité de l'adoption l'année dernière par la Conférence du désarmement de Genève de son programme de travail. Cette décision, adoptée par consensus, a suscité de grands espoirs, mais qui n'ont malheureusement pas abouti à des résultats tangibles. Le Chili a participé activement à toutes les négociations diplomatiques de ces dernières années visant à sortir la Conférence de son enlèvement. Avec d'autres États, nous avons appuyé plusieurs initiatives dans ce sens. Il s'agit désormais de redonner vie à cette conférence, qui a élaboré tant d'instruments visant la sécurité des personnes, pour qu'elle redevienne une instance de désarmement reconnue au niveau multilatéral.

Pour ce faire, nous devons faire en sorte que la règle du consensus ne fonctionne pas comme un simple droit de veto empêchant la majorité de faire le travail qu'elle considère approprié. Nous devons envisager un réexamen de la composition de la Conférence afin de permettre aux États qui y aspirent depuis des années de participer à ses travaux et de confier à la société civile le rôle qui lui revient. Tout en nous félicitant de la convocation par le Secrétaire général, le 24 septembre dernier, d'une Réunion de haut niveau sur la Conférence du désarmement, nous espérons que la reprise du multilatéralisme dans ce domaine nous permettra d'aborder une nouvelle phase consacrée à l'amélioration et à la consolidation du régime universel de non-prolifération et de désarmement nucléaire et de favoriser ainsi l'instauration d'un monde plus sûr et exempt d'armes nucléaires.

Le Chili réitère son appui aux efforts multilatéraux en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de l'interdiction de l'utilisation de toutes les armes de destruction massive. Nous condamnons l'utilisation d'armes biologiques et chimiques à des fins militaires, par un pays quelconque et en toutes circonstances, et rappelons la nécessité de l'accès universel des États aux conventions sur les armes chimiques et biologiques.

Ces dernières années, nous avons été en mesure de renforcer et d'améliorer les instruments de réglementation des armes classiques, notamment grâce à l'entrée en vigueur, en août dernier, de la Convention sur les armes à sous-munitions, un instrument qui représente un progrès qualitatif en termes de droit international humanitaire. Comme preuve de l'engagement de notre région à cet égard, mon pays a accueilli en 2009 la quatrième Conférence régionale sur l'Amérique latine et les Caraïbes sur les armes à sous-munitions. En juin de cette année, il a accueilli une conférence internationale préparatoire à la tenue de la première Réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, qui s'est tenue au Laos, en novembre dernier. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre appui à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et la nécessité de progresser vers leur élimination totale.

La délégation chilienne souhaite rappeler les mesures adoptées en faveur d'un traité sur le commerce des armes. Nous avons fermement appuyé cette initiative, qui est conforme au mandat figurant dans la résolution 64/48 de l'Assemblée générale. Un autre domaine où des progrès s'imposent concerne les armes légères et de petit calibre, un fléau dont les incidences sont pratiquement équivalentes à celles des armes de destruction massive, comme l'atteste le nombre de vies détruites. Nous appuyons le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer les armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects et nous nous félicitons à cet égard de la tenue ici de la quatrième Réunion biennale des États en vue d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action.

J'aimerais achever mon propos en soulignant la nécessité d'un engagement fort et de la volonté politique nécessaire à l'instauration d'un climat de confiance mutuelle propice à des progrès dans le domaine du désarmement. À cet égard, nous espérons

contribuer de manière constructive aux travaux de la Première Commission.

M. Sefue (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de me joindre aux autres délégations pour vous féliciter de votre accession à la présidence de ces délibérations complexes sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour féliciter également les membres du Bureau de leur élection. Nous vous souhaitons tout le succès et vous assurons du plein appui et de la coopération de la délégation de la République-Unie de Tanzanie.

La République-Unie de Tanzanie souscrit aux déclarations faites respectivement, au nom de l'Union africaine et du Mouvement des pays non alignés, par les représentants du Nigéria et de l'Indonésie. Nous nous félicitons également de votre déclaration et de celle du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Sergio Duarte, notamment en ce qui concerne le désarmement des armes légères et de petit calibre, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et, bien sûr, un désarmement nucléaire complet.

Nous venons de conclure la tenue récente d'une Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Mais nous savons, premièrement, que ces objectifs ne peuvent pas être atteints dans les sociétés en proie à un conflit. Deuxièmement, nous savons que les conflits qui se déroulent sur le continent africain sont alimentés par la fourniture constante d'armes légères et de petit calibre, en particulier à des acteurs non étatiques ainsi qu'à d'autres éléments déstabilisateurs et hostiles. Il appartient à l'Organisation des Nations Unies de relever avec davantage de fermeté le défi que constituent le désarmement et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Les armes utilisées pour semer le trouble en Afrique et ailleurs prolifèrent également grâce à la fourniture de munitions. Les initiatives en matière de désarmement doivent aller de pair avec la réduction de la fourniture de munitions aux acteurs non étatiques et aux bandes criminelles organisées, où qu'ils se trouvent.

Le développement peut être un encouragement à mettre fin aux conflits et à désarmer. Dans les sociétés sortant d'un conflit, le développement et les possibilités offertes constituent la meilleure garantie du désarmement et d'une paix durable. De l'avis de la

Tanzanie, la paix et la sécurité doivent reposer sur la croissance et le développement. Les peuples doivent bénéficier des dividendes de la paix. Pour qu'ils puissent l'aimer et la partager, la paix doit être un enjeu pour eux. Mon pays appartient à la sous-région des Grands Lacs africains où, depuis près de deux décennies, la société est en proie à des conflits armés, et ce aux dépens du développement. Nous devons honorer la lettre et l'esprit de la résolution 1653 (2006) du Conseil de sécurité.

Bien des années après la fin des conflits, trop de personnes innocentes en Afrique et ailleurs continuent d'être tuées ou mutilées par la présence de mines non explosées. Il importe que nous trouvions une façon efficace et peu onéreuse de remédier à ce problème. Depuis des années, l'organisation non gouvernementale belge APOPO coopère avec l'Université agricole Sokoine en Tanzanie pour éduquer et utiliser des rats aux fins de la détection des mines terrestres. Il s'agit d'un système de détection peu onéreux et efficace. Cette technique vient d'être accréditée par l'ONU, et certains pays l'utilisent déjà pour débayer des champs de mines. Nous invitons l'ONU, la communauté internationale et les États Membres à recourir à cette technique de déminage à faible coût.

La situation en Somalie doit être un sujet de préoccupation pour le monde entier. Les conséquences graves de sa détérioration se feront sentir au-delà de cette région. Ce conflit est également nourri par un approvisionnement systématique en armes légères et de petit calibre. S'il est vrai que ce conflit ne repose pas uniquement sur la fourniture et l'utilisation d'armes, il est attisé par l'accès facile à ces armes. La Somalie a besoin de désarmement, aussi nous appuyons les efforts déployés par l'ONU dans ce domaine. Nous nous félicitons de la nomination de l'Ambassadeur Augustine Mahiga, ancien Représentant permanent de la Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, aux fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général en Somalie. Nous espérons vivement qu'il recevra tout l'appui et la coopération de cet organe, de ses États Membres, des principaux acteurs en Somalie et des leaders d'opinion dans la région. Nous sommes persuadés que la Somalie pourra s'engager sur la voie du désarmement grâce au soutien de l'Union africaine, en particulier des pays fournisseurs de contingents, de l'Autorité intergouvernementale de développement, de l'ONU et de la communauté internationale dans son ensemble.

Le Conseil de sécurité doit s'engager davantage en faveur de la Somalie.

Nous nous sommes réunis à plusieurs reprises cette année pour réfléchir à la manière de faire de ce monde un lieu plus sûr en favorisant le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires, d'autres armes de destruction massive et des armes légères et de petit calibre. Nous avons vu des nations puissantes prendre l'engagement de réduire leurs arsenaux nucléaires et de faire davantage pour assurer la sécurité nucléaire. De nombreuses voix se sont élevées pour réclamer davantage d'efforts afin que le monde soit plus juste et plus sûr, qu'il soit exempt d'armes de destruction massive. Ces initiatives méritent notre soutien.

On a dit ce qu'il fallait dire : faisons ce qu'il faut faire. Les promesses et les engagements doivent être honorés. L'issue positive de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue en mai dernier, a été un événement majeur. C'est pourquoi nous demandons à tous les États parties d'appuyer de bonne foi la mise en œuvre du plan d'action en cinq points proposé par le Secrétaire général. De même, nous demandons aux États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer immédiatement et sans conditions au Traité.

Tout en soulignant notre attachement indéfectible au TNP, nous tenons également à réaffirmer qu'aucune règle ni aucun principe du droit international ne devrait être interprété d'une façon qui nuise partiellement ou totalement au droit inaliénable de toutes les parties au Traité de mettre au point, mener des recherches, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous prions instamment les États figurant à l'annexe 2, qui n'ont pas encore signé et/ou ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de le faire sans tarder afin de permettre l'entrée en vigueur du Traité dans les meilleurs délais.

La création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive contribuera beaucoup à la stabilité, à la paix et à la sécurité aux niveaux régional et mondial. De même, le lancement rapide de négociations portant sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et sur une convention sur les armes nucléaires, sous l'égide de la Conférence du désarmement, renforcerait notre attachement commun à l'élimination des armes nucléaires.

Pour terminer, j'enjoins tous les États Membres de s'engager à œuvrer ensemble et à honorer la promesse faite lors de la naissance de notre Organisation, il y a 65 ans, de « préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois dans notre vie a infligé des souffrances indicibles à l'humanité ». Nous n'avons guère progressé sur ce front. Les présentes délibérations nous offrent une nouvelle occasion de le faire, en commençant par un désarmement total, complet et irréversible, notamment en ce qui concerne les armes de destruction massive. Il est de notre devoir de faire amende honorable et de le faire sans tarder. La Tanzanie est prête à y contribuer.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Soyez certain que l'Australie ne cessera de donner la priorité au travail accompli par cette Commission pour promouvoir les questions de désarmement et de sécurité internationale. Notre délégation ne manquera pas de travailler de manière très constructive avec vous et le Bureau, pour parvenir à des résultats.

Nous nous réjouissons en particulier d'apporter, avec le Mexique, notre soutien à la Nouvelle-Zélande, qui présente cette année le projet de résolution A/C.1/65/L.48 sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous nous félicitons également d'apporter notre contribution à la République de Corée, qui présente un projet de résolution, intitulé « Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicites » (A/C.1/65/L.49). Nous espérons que ces deux projets de résolution bénéficieront du soutien le plus large possible.

Nul n'ignore que la Commission se réunit dans un contexte particulièrement favorable à l'adoption de mesures en matière de maîtrise des armements. La réaffirmation en mai dernier par les parties à la Conférence chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant que pierre angulaire des régimes de désarmement et de non-prolifération nucléaires et, surtout, son adoption par consensus d'un plan d'action ont constitué des événements historiques. Ce plan d'action est sans précédent tant par sa portée que par son approche équilibrée des trois piliers. Alors que nous attendons avec intérêt le prochain cycle d'examen de 2015, il est évident que ce plan d'action revêt pour nous beaucoup d'importance car, en tant que feuille de route, il nous permettra d'évaluer les progrès déjà réalisés. Toutefois,

il ne doit pas rester en suspens jusqu'à la tenue en 2012 de la prochaine réunion du Comité préparatoire.

À notre avis, la tâche consistant à faire progresser le plan d'action exige une réflexion et une détermination renouvelées. Pour ce faire, l'Australie et le Japon ont cherché à créer une dynamique en regroupant, à cette fin, différents pays qui sont interrégionaux par nature, divers dans leurs approches et concrets quant à l'objectif à atteindre. Chaque pays participant à cette consultation est fermement attaché au désarmement nucléaire, à la non-prolifération et au TNP. Les ministres se sont réunis pour la première fois, le 22 septembre, à New York, sur l'invitation des Ministres des affaires étrangères de l'Australie et du Japon, et ont adopté une déclaration axée sur le futur, qui vise à traduire de manière concrète les résultats de la Conférence d'examen. Nous nous réjouissons à la perspective de coopérer avec d'autres pays à cette tâche. Cette déclaration est à la disposition des délégations.

L'issue heureuse de la Conférence d'examen du TNP constitue, sans conteste, un pas important dans le domaine de la sécurité internationale. Nous nous félicitons de la signature par la Russie et les États-Unis du nouvel Accord START et exhortons ces deux pays à faire tout leur possible pour ratifier dans les meilleurs délais ce traité dans le cadre de leurs processus nationaux. Nous prions instamment tous les États dotés d'armes nucléaires de suivre cet exemple en prenant l'engagement de procéder à des réductions plus importantes et irréversibles de leurs arsenaux nucléaires. Nous saluons les engagements déjà pris à cet égard par la France et le Royaume-Uni.

Il y a deux semaines, M. Rudd, Ministre australien des affaires étrangères, présidait la conférence ministérielle sur le TICE. Au cours de cette réunion, il a été de nouveau confirmé que l'entrée en vigueur du TICE allait dans le sens des intérêts de sécurité nationale de l'ensemble des pays. Nous nous félicitons de l'annonce par l'Indonésie de son intention de ratifier le TICE. Nous sommes encouragés également par le soutien apporté au TICE par le Gouvernement des États-Unis et son engagement de poursuivre la ratification de ce traité. Nous lançons à nouveau un appel à tous les États qui n'ont pas encore ratifié le TICE afin qu'ils le fassent sans retard et exhortons tous les signataires à faire progresser la conclusion des régimes de vérification.

Concernant les armes classiques, nous saluons l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes à sous-munitions, qui constitue un progrès considérable sur le plan humanitaire. Nous nous félicitons également du lancement des négociations demandées par l'ONU portant sur un traité sur le commerce des armes. Le commerce illicite et irresponsable des armes classiques a des incidences directes et dévastatrices sur les communautés, fragilise la sécurité et attise les conflits. La grande disponibilité de ces armes et leur usage illicite représentent non seulement une menace pour la sécurité, mais aussi, comme nous le savons tous, un frein important au développement socioéconomique. Nous sommes vivement préoccupés par la violence armée et la circulation illicite d'armes classiques, en particulier d'armes légères et de petit calibre, et par leurs conséquences dévastatrices sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et leur lourde incidence sur les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

L'Australie a joué un rôle actif dans l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes et a apprécié de faire partie des amis de la présidence lors de la première réunion du Comité préparatoire sur un traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue en juillet dernier. Certes, il ne s'agit que d'un début, mais nous estimons que la réunion a beaucoup progressé dans l'examen de la structure et du contenu futur d'un traité d'ensemble. L'Australie s'est appuyée également sur le travail réalisé par le Comité préparatoire pour parrainer, avec les Gouvernements autrichien et luxembourgeois, le symposium de Boston sur un traité portant sur le commerce des armes, qui s'est tenu la semaine dernière. Il s'agissait là d'un pas supplémentaire vers la conclusion d'un traité sur le commerce des armes en 2012.

L'adhésion universelle aux régimes multilatéraux en matière de maîtrise des armements et son plein respect sont essentiels pour réunir les conditions de la paix et de la sécurité internationales. L'Australie appuie sans réserve les mesures prises par le Conseil de sécurité pour répondre aux défis posés par l'Iran et la République populaire démocratique de Corée. Nous restons vivement préoccupés par les activités nucléaires menées par la République populaire démocratique de Corée. Les tentatives de ce pays pour acquérir des armes nucléaires font peser une lourde menace sur la stabilité régionale et mondiale, ainsi que sur les initiatives internationales en matière de non-prolifération.

Nous sommes très préoccupés par l'incapacité de l'Iran à se faire l'écho des appels lancés par le Conseil de sécurité, son incapacité constante à coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et les questions complexes en suspens concernant ses activités nucléaires. Le fait que l'Iran cherche encore à se doter d'un potentiel nucléaire sensible, en dépit des appels réitérés du Conseil de sécurité, constitue une prolifération nucléaire directe et une menace pour la sécurité internationale.

Enfin, je tiens à dire que l'Australie déplore vivement l'absence continue de progrès au sein de la Conférence du désarmement. Nous saluons l'initiative du Secrétaire général Ban Ki-moon de convoquer, le 24 septembre, une Réunion de haut niveau chargée d'explorer la façon constructive de redonner à la Conférence du désarmement le rôle qui lui revient en tant qu'instance pour des négociations sur les traités relatifs au désarmement international. Comme le Ministre australien des affaires étrangères Rudd l'a déclaré lors de cette réunion, il est scandaleux que la Conférence du désarmement se trouve depuis si longtemps dans une impasse.

La Conférence du désarmement doit reprendre ses travaux. Elle doit entamer des négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles (FMCT), ainsi que des débats de fond sur les autres sujets fondamentaux. Quinze ans après le Mandat Shannon, nous ne saurions ignorer la valeur de ce traité. Il constitue une priorité pour l'Australie et pour l'immense majorité des pays, parce que la production de matières fissiles à des fins d'armements constitue indubitablement une menace pour la sécurité internationale, et parce que le FMCT est une condition préalable à la réalisation de notre objectif commun : un monde exempt d'armes nucléaires.

Certes, l'Australie préférerait que les négociations sur le FMCT se déroulent au sein de la Conférence du désarmement, mais cette dernière n'a pas le monopole de ces négociations et d'autres traités qui ont été négociés avec succès en dehors de son cadre. La Conférence du désarmement sait que le temps est compté. Si la Conférence du désarmement n'est pas en mesure de reprendre ses travaux et de les poursuivre, il nous faudra réfléchir à d'autres façons de parvenir au FMCT.

Pour terminer, je tiens à souligner que l'Australie est de plus en plus déterminée à coopérer avec d'autres pays à l'exploration et à la promotion d'initiatives

concrètes et efficaces destinées à promouvoir la non-prolifération et le désarmement. La tâche est difficile et ardue, mais nous devons saisir combien il est crucial d'atteindre cet objectif. Nous n'aurions pas d'excuse si nous ne nous attelions pas résolument à cette tâche.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette importante commission. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau et à vous assurer de notre plein appui et de notre entière coopération. Je souhaite remercier M. José Cancela pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de la Commission à sa soixante-quatrième session. Ma délégation se rallie à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le succès de la Conférence d'examen de 2010 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue à New York, l'adoption par consensus d'un document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] et la signature par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie du nouvel Accord START constituent des avancées nouvelles en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Nous devons nous pencher sur ces réalisations car elles sont une source d'optimisme et le reflet positif des efforts multilatéraux. Par ailleurs, elles témoignent de l'impatience de la communauté internationale à trouver des moyens efficaces pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

La communauté internationale est pleinement consciente de l'importance du TNP comme pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement. L'importance que revêt la réalisation de son adhésion universelle ne fait plus de doute. C'est pourquoi Bahreïn tient à rappeler l'importance des avancées réalisées par la huitième Conférence d'examen du TNP, notamment en ce qui concerne le Moyen-Orient. Il appelle également à des efforts sérieux pour faire du Moyen-Orient, y compris la région du Golfe, une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes armes de destruction massive et exhorte Israël à adhérer au Traité et à soumettre ses installations nucléaires au régime d'inspection de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). À cet égard, nous attendons avec intérêt la tenue de la conférence de 2012 sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, comme il a été décidé lors de la Conférence d'examen. Nous

maintenons que l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient serait une réelle contribution au désarmement nucléaire et à la consolidation de la paix et de la sécurité mondiales.

Il est de la plus haute importance que la communauté internationale accorde la priorité à la sécurité et à la sûreté nucléaires. Nous devons veiller à une transparence accrue dans l'application au niveau international de garanties et de mesures de sécurité, ainsi qu'au plein respect des dispositions de l'AIEA. Si cette transparence devenait réalité, la question de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ne serait plus controversée ni un sujet pour lequel nous devrions gaspiller notre énergie. Nous réaffirmons et rappelons que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est le droit de tous les pays, en particulier des pays en développement, qui recherchent une énergie propre et renouvelable tout en respectant les règles et les statuts énoncés dans le système de garanties de l'AIEA et le droit international. À ce propos, le Royaume de Bahreïn salue l'engagement de l'Iran s'agissant du caractère pacifique de son programme nucléaire et souhaite souligner l'importance que revêtent une transparence et un engagement sans faille à l'égard des dispositions de l'AIEA et du TNP.

Le Royaume de Bahreïn souhaite œuvrer avec tous à l'instauration de la paix et de la sécurité à travers le monde.

M. Loulichki (Maroc) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous exprimer les sincères félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de la Première Commission, en vous assurant, ainsi que tous les membres du Bureau, de notre plein appui, pour faire de cette session une session productive pour notre commission. Qu'il me soit également permis de rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur José Luis Cancela. Je voudrais enfin réitérer notre appréciation au Secrétaire général pour son engagement et ses initiatives en faveur de l'action multilatérale concertée ainsi que pour ses efforts louables en faveur du désarmement et de la non-prolifération.

La délégation marocaine, qui fait siennes les déclarations prononcées par l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique, souhaite partager avec vous quelques commentaires sur certaines questions importantes à l'ordre du jour de cette session.

Je voudrais, en premier lieu, souligner l'importance du contexte favorable dans lequel se déroulent les travaux de la présente session, contexte qui nourrit notre espoir eu égard aux déclarations et positions exprimées. Tous les pays qui partagent la foi en le multilatéralisme et la légalité internationale, ainsi que l'engagement pour la paix et la sécurité internationales, se réjouissent de la réussite de la dernière conférence d'examen du TNP. Le consensus atteint en mai 2010 permettra de renforcer cet instrument que nous considérons tous comme la pierre angulaire du régime international de désarmement et non-prolifération et qui fut fragilisé par les différents défis et blocages.

Le plan d'action adopté, au terme de la conférence d'examen, est le fruit de la flexibilité dont ont fait preuve les différents groupes et délégations et facilité par le climat favorable créé par les initiatives unilatérales et bilatérales constructives, à l'image de l'initiative du Président Obama pour un monde sans armes nucléaires et les mesures relatives au désarmement annoncées dans son discours de Prague en avril 2009, ainsi que le renouvellement de l'attachement au désarmement exprimé dans la résolution 1887 (2009), adoptée par la réunion au sommet du Conseil de sécurité (voir S/PV.6191). Nous en retenons en particulier que, grâce au dialogue et à l'esprit de conciliation, nous sommes capables d'arriver à des compromis qui nous permettent d'avancer progressivement vers la réalisation des objectifs du TNP. Il insiste toutefois sur la nécessité pour chaque partie de jouer pleinement son rôle et d'assumer sa responsabilité afin de consolider les progrès ainsi réalisés.

Entamer le processus d'établissement d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient constituerait un progrès remarquable dans la marche vers un monde sans armes nucléaires. Cependant, il n'est pas question, à nos yeux, d'ignorer ou de sous-estimer l'importance des autres actions. La mise en œuvre du Plan d'action de la Conférence d'examen devra être équilibrée, progressive et basée sur le dialogue multilatéral.

À cet effet, l'accent devra être mis premièrement sur la revitalisation des mécanismes onusiens de désarmement. Il s'agira notamment de débloquer la Conférence du désarmement. Le Royaume du Maroc est profondément convaincu que la mise en place d'un monde libre d'armes nucléaires passe impérativement, par l'efficacité des mécanismes onusiens en charge du

désarmement, particulièrement la Conférence du désarmement. Il est incompréhensible que des initiatives multilatérales de désarmement foisonnent avec succès en marge de cette instance onusienne, créée expressément à cet effet, alors que celle-ci est incapable de s'accorder même sur son propre programme de travail. Il y a également lieu de renforcer l'efficacité des réunions préparatoires à la Conférence d'examen en accordant plus de temps aux interactions sur les propositions pratiques. Il est tout aussi nécessaire de renforcer les capacités financières et humaines de l'Agence internationale de l'énergie atomique comme institution compétente en matière de non-prolifération et de coopération technique à des fins pacifiques.

Deuxièmement, le démarrage du processus de mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient doit commencer. Le Maroc accorde une importance particulière à cette question qui a été l'une des causes principales du blocage de la Conférence de 2005. Il est, à cet effet, crucial de réussir l'échéance de la Conférence internationale de 2012 sur le Moyen-Orient.

La responsabilité est partagée. Cependant, nous estimons que les États détenteurs de l'arme nucléaire, de par leur statut conformément, ont une responsabilité particulière sur cette question ainsi que dans le domaine de la réussite de la mise en œuvre du plan d'action en général. À cet égard, permettez-moi de saluer l'initiative de la France d'organiser des consultations entre les puissances nucléaires dans la perspective de la conférence de 2012, ainsi que l'action unifiée à laquelle a appelé le Japon. Ces initiatives, ainsi que d'autres propositions présentées dans les déclarations que nous avons écoutées avec intérêt, sont de nature à renforcer le dialogue multilatéral prévu dans le cadre du prochain processus d'examen du TNP.

Troisièmement, il faut renforcer l'action internationale visant à assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) dans les plus brefs délais. Quatorze ans après avoir été ouvert à la signature, et en dépit du large soutien politique dont il bénéficie avec 182 signatures et 153 ratifications, le TICE n'est toujours pas entré en vigueur, alors même que le régime de vérification requis par ce traité est quasiment prêt.

Nous nous voyons encouragés, en particulier, par les perspectives positives de ratification de la part de certains États figurant à l'annexe 2. Nous espérons que les neuf États restants de l'annexe 2 se joindront à nous

tous afin de rendre l'interdiction des essais nucléaires irréversible, transparente et vérifiable. Le Maroc, qui a présidé avec la France, la Conférence sur l'article XIV, poursuivra ses efforts pour réaliser l'universalité de cet instrument.

Quatrièmement, la négociation d'un Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et le lancement de consultations, au sein de la Conférence du désarmement, en vue d'entamer la négociation d'une convention rendant illégitime les armes nucléaires.

Nous en appelons à la responsabilité de tous, pour relever les défis à la paix et la sécurité internationales. Pour ma délégation, l'épineuse question des armes conventionnelles, et plus particulièrement les armes légères et de petit calibre, se place en tête de ces défis. Ces armes sont de véritables armes de destruction massive qui ne disent pas leur nom. L'absence de réglementation et de contrôle de l'usage et du transfert de ce type d'armes contribue à leur prolifération incontrôlée dans les foyers de tension, notamment en Afrique. La capacité de répondre aux attentes des populations et de la société civile en la matière met à l'épreuve non seulement l'efficacité des mécanismes du désarmement, mais l'ensemble du système onusien et des principes de la Charte.

C'est dans cet esprit que le Maroc présente régulièrement son rapport national au titre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects et sur la mise en œuvre de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre. C'est également à cet effet que le Maroc soutient la conclusion d'un Traité sur le commerce des armes, dont la négociation ne pourrait ignorer les principes fondamentaux du droit international, dont notamment le respect de la souveraineté et l'intégrité territoriale des États, ainsi que le droit à la légitime défense comme le stipule la Charte des Nations Unies.

La délégation du Maroc fera, dans le cadre du débat thématique, en prenant également en considération les propositions et commentaires faits dans le cadre de ce débat général, des commentaires plus détaillés sur certaines questions d'importance particulière pour notre pays et notre région, ainsi que pour la réalisation d'un monde sûr, sans peur et débarrassé de la menace des armes de destruction massive.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat pour ce matin. Je tiens à remercier les délégations d'avoir respecté le temps de parole de 10 minutes pour les déclarations en leur nom propre.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent s'exprimer dans le cadre du droit de réponse.

M. Aly (Égypte) (*parle en anglais*) : Maintenant ce qui, nous l'espérons, cessera d'être une tradition de mépris à l'égard du consensus international et d'isolement vis-à-vis des régimes et des efforts internationaux visant à promouvoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'instauration d'un climat de sécurité au niveau régional au Moyen-Orient, la délégation israélienne vient de démontrer ici, une fois encore, par sa déclaration, qu'elle cherche constamment à remettre en question le consensus mondial existant à propos du caractère insoutenable de la situation nucléaire au Moyen-Orient.

Le représentant d'Israël a fait référence aux deux projets de résolution sur le Moyen-Orient, présentés par mon pays, et prétendu que la présentation du projet de résolution, intitulé « Risque de prolifération au Moyen-Orient » (A/C.1/65/L.3) constitue une déclaration d'intention de la part des États qui ont parrainé ce projet de marginaliser Israël. Je tiens à corriger les choses en déclarant très clairement qu'il suffit de se pencher sur ce projet de résolution pour comprendre qu'il ne s'agit pas d'une déclaration mais d'une invitation sur la table depuis de nombreuses années, et qu'Israël continue, à notre grand regret, à ignorer. Toutefois, nous invitons à nouveau Israël à mettre en œuvre les mesures stipulées dans le projet de résolution, qui bénéficient de l'appui de la vaste majorité des représentants de la communauté internationale, afin de promouvoir la sécurité régionale qu'Israël a lui-même dénoncée dans sa déclaration de ce matin.

Israël a paru étonné que l'Égypte lui demande d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) alors qu'il n'a pas ratifié le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique ni la Convention sur les armes chimiques. J'invite la délégation israélienne à lire la déclaration lue par le Représentant permanent de l'Égypte, mardi matin, de laquelle je peux citer très clairement un passage qui dissipera toute ambiguïté.

« Le refus systématique d'Israël d'adhérer au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires reste un obstacle important à l'adhésion de l'Égypte aux deux conventions et à sa ratification du TICE, en dépit de notre plein appui aux principes et objectifs figurant dans ces trois traités. »

Les instruments dont je viens de faire mention sont la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et le TICE.

« Notre adhésion et notre ratification accentueraient davantage l'écart entre les États parties au TNP, qui respectent toutes leurs obligations au titre de ce Traité, et le seul État de la région qui reste en dehors du TNP. »
(A/C.1/65/PV.3)

Le seul État en question est, évidemment, Israël.

Je tiens également à faire, à cet égard, un rapide commentaire sur la référence faite par le représentant d'Israël à la réalisation d'une paix régionale globale en tant que préalable à tout progrès en matière de sécurité régionale. Nous ne voyons pas comment il pourrait en être ainsi puisque la politique d'Israël va à l'encontre du processus de paix. J'en prends pour preuve les activités de peuplement en cours, qui continuent de représenter un obstacle majeur auquel nous, au sein de la région, cherchons collectivement à remédier. Dès lors, comment faire du processus de paix une condition pour progresser en matière de sécurité régionale?

Concernant les affirmations faites aujourd'hui, dans les termes les plus explicites, par le représentant d'Israël, à propos des mesures adoptées par consensus, lors de la Conférence d'examen de 2010 du TNP, en mai dernier, pour donner effet à la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, la Conférence d'examen a donné mandat par consensus au Secrétaire général pour qu'il convoque une conférence en 2012, après consultation avec les États dépositaires du TNP et les États de la région, afin de progresser vers la tenue de négociations portant sur une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Cette conférence représente une occasion sans précédent non seulement pour les États arabes et l'Iran, mais aussi pour Israël.

Nous invitons Israël à s'abstenir de commettre une erreur qui l'empêcherait de saisir cette occasion. Nous déclarons sans ambages notre volonté de coopérer pleinement avec toutes les parties concernées, pour faire en sorte que la conférence de 2012 soit un

succès et ouvre la voie au renforcement de notre sécurité régionale. Si tel était le cas et si Israël décidait d'emprunter résolument cette voie, une solution pourrait être apportée à nombre des craintes exprimées par Israël dans sa déclaration.

Je pourrais mentionner non seulement l'adhésion de l'Égypte aux Conventions sur les armes chimiques – auxquelles Israël devraient également adhérer – mais aussi les craintes exprimées par Israël concernant son adhésion au Régime de contrôle de la technologie des missiles, car la résolution et la conférence sur le Moyen-Orient de 2012 ont reçu un mandat très équilibré et complet. Elles traitent non seulement de la question nucléaire, mais aussi des armes chimiques et biologiques et de leurs vecteurs. Israël répondrait ainsi à la plupart de ses préoccupations au sein d'une instance régionale, et nous souhaiterions vraiment qu'il en soit ainsi. Si tel était le cas, la délégation égyptienne, de concert avec les membres de la Ligue des États arabes, serait heureuse de s'abstenir de présenter un projet de résolution sur le risque de prolifération au Moyen-Orient.

Cela dit, nous espérons que cette explication et notre invitation renouvelée trouveront un écho auprès d'Israël. Nous espérons qu'Israël sera encouragé à prendre les mesures qui s'imposent pour promouvoir la sécurité régionale sur la base de la sécurité pour tous, plutôt que de mettre en place un système de sécurité nuisible à la sécurité des autres pays. Il est évident que la poursuite du programme nucléaire israélien risque de déboucher, à brève échéance, sur une course aux armements dans notre région, qui ne servira ni la sécurité d'Israël ni notre propre sécurité. Nous invitons Israël à nous accompagner dans cette voie. L'Égypte a pris beaucoup d'engagements. Depuis des années, nous avons décidé de servir d'exemple et de faire ce que nous prônons. Aussi nous invitons Israël à faire de même. Cette démarche serait assurément salutaire.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous aurons l'occasion de vous exprimer nos félicitations, Monsieur le Président, lorsque nous interviendrons dans le débat général.

Le représentant d'Israël a fait ce matin une déclaration qui traduit une méconnaissance des règles pratiques les plus élémentaires concernant la mise en œuvre du point en discussion. Comme à l'accoutumée lorsque la position d'Israël est fragile et déconnectée de la réalité, la déclaration faite par Israël sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient propage des mensonges et des

incohérences tout en argumentant et en niant sa responsabilité dans l'agression brutale perpétrée contre mon pays en 2007.

Le représentant d'Israël a mentionné le fait que quatre des violations les plus graves du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) s'étaient produites au Moyen-Orient. Cette affirmation absurde vise à détourner l'attention des représentants des dangers que représente l'arsenal nucléaire israélien et du fait qu'Israël n'a jamais adhéré au TNP ni soumis ses installations au contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), alors que, de puis des décennies, les Directeurs généraux anciens et actuels de l'AIEA se sont rendus en Israël pour exhorter ses dirigeants à respecter des centaines de résolutions internationales lui demandant de le faire. Des résolutions ont été adoptées au plus haut niveau, notamment la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, la résolution GC(53)/RES/17 de l'AIEA de 2009 et les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale, la dernière en date étant la résolution 64/26.

Dans une intervention théâtrale, qui était à la fois paradoxale et une réminiscence du théâtre de l'absurde, le représentant d'Israël a cherché désespérément à détourner l'attention de la Commission en recourant à des allégations et des prétextes fallacieux, pour dissimuler le déni par Israël des résolutions internationales sur le TNP et son refus d'adhérer au TNP et de soumettre ses installations nucléaires au contrôle et à l'inspection de l'AIEA.

Chacun sait qu'Israël poursuit une politique nucléaire agressive en s'appuyant sur un énorme arsenal nucléaire et des vecteurs qui dépassent ceux de l'Angleterre et de la France. Il dissimule également les risques inhérents à la détention d'armes nucléaires et à la menace de les utiliser en tant qu'acte d'agression. On appelle cela une politique nucléaire ambiguë. Il est également paradoxal que le représentant d'Israël ait fait de fausses allégations alors qu'il refuse obstinément de soumettre ses installations nucléaires au contrôle de l'AIEA. À cet égard, nous appelons la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il adhère au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et élimine son arsenal nucléaire et ses vecteurs, afin de contribuer à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales dans la région.

M. Hosseini (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La Commission a entendu ce matin un certain nombre d'allégations contre mon pays de la

part du représentant du régime sioniste. Je ferai, à ce propos, les observations suivantes.

Premièrement, le régime sioniste repose sur la violence, l'agression, l'occupation, le terrorisme d'État et l'effusion de sang. La guerre de 33 jours menée contre le Liban et l'attaque barbare de 22 jours perpétrée à Gaza ne sont que deux exemples des atrocités commises par ce régime. Ce régime poursuit le blocus inhumain de la Cisjordanie, qui a entraîné dans cette région la pire des crises humanitaires. De même, les activités nucléaires clandestines du régime sioniste menacent gravement la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. Dès lors, toute allégation faite par un régime aussi raciste et oppressif est totalement infondée.

Deuxièmement, les campagnes de calomnie, de dissimulation et de diffamation lancées par le régime sioniste ne sauraient évidemment faire oublier ce funeste bilan.

Troisièmement, je voudrais mentionner le Document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] de la Conférence d'examen de 2010 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), adopté par consensus par les parties au Traité, y compris le principal protecteur de ce régime. Ce document réitère l'appel lancé par la Conférence d'examen de 2000 selon lequel il importe que le régime israélien adhère au Traité et place l'ensemble de ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En conséquence, plutôt que de faire des allégations infondées contre des pays de la région, ce régime devrait répondre à l'appel lancé par la communauté internationale, y compris son protecteur stratégique et tous ses alliés, en adhérant sans délai et de façon inconditionnelle au TNP en tant que partie non dotée d'armes nucléaires et en soumettant toutes ses activités nucléaires au système de vérification intégrale de l'AIEA.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle une fois encore que la date limite pour le dépôt des listes d'orateurs a été fixée à aujourd'hui, 18 heures. Les orateurs qui ne se sont pas encore inscrits sont priés de le faire auprès du Secrétariat avant cette date limite. Les noms des orateurs figureront dans l'additif, qui sera publié seulement après la présente session.

La séance est levée à 12 h 45.